

VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 16 janvier 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-01-5727: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption les procès-verbaux des séances du 5, la séance extraordinaire du 15 et la séance extraordinaire du budget le 15 décembre 2016
- 1.3 Adoption du règlement 2017-359
- 1.4 Adoption du règlement 2017-360
- 1.5 Avis de motion règlement sur les nuisances
- 2. TRAVAUX PUBLICS
- 2.1 Acceptation offre de mise à jour de plans
- 3. HYGIÈNE DU MILIEU
- 4. VOIRIE
- 5. SÉCURITÉ
- 5.1 Modification à la résolution 2016-09-5662
- 5.2 Territoire pinces de désincarcération
- 6. URBANISME
- 6.1 Dérogation mineure 303, route 108, lot 5 991 207
- 6.2 Dérogation mineure lots 3 487 474 et 3 487 475
- 7. LOISIRS
- 8. FINANCES
- 8.1 Approbation du bordereau des comptes
- 8.2 Aide à l'Aréna de Beauceville
- 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 9.1 Demande aide financière hôtel de ville
- 9.2 Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 9.3 Correspondance
- 9.4 Affaires nouvelles
- 9.5 Période de questions
- 10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
- 10.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2017-01-5728: Adoption les procès-verbaux des séances du 5, la séance extraordinaire du 15 et la séance extraordinaire du budget le 15 décembre 2016

Il est proposé par monsieur Vincent Roy, Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité



QUE les procès-verbaux des séances du 5, la séance extraordinaire du 15 et la séance extraordinaire du budget le 15 décembre 2016 soient adoptés tels que rédigés.

R-2017-01-5729: Adoption du règlement 2017-359

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que le règlement no 2017-359 « autorisant la Ville de Beauceville à conclure une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges afin notamment de soumettre son territoire à la compétence de cette Cour » soit adopté tel que rédigé.

R-2017-01-5730: Adoption du règlement 2017-360

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que le règlement no 2017-360 « modifiant le règlement 2009-221 concernant les animaux (chiens et chats) » soit adopté tel que rédigé.

A-2017-01-433: Avis de motion – règlement sur les nuisances

Le conseiller Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement sur les nuisances.

2. TRAVAUX PUBLICS

R-2017-01-5731: Acceptation offre de mise à jour de plans

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de mise à jour des plans et devis pour le réaménagement des trottoirs face à Place Beauceville de la firme d'ingénieurs Tetra Tech QI inc. au montant de 3 500 \$ excluant les taxes.

3. HYGIÈNE DU MILIEU

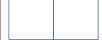
4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

R-2017-01-5732: Modification à la résolution 2016-09-5662

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2016-09-5662 « Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique » soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:



Que la présente demande d'aide est demandée pour les cours suivant:

- 4 pompiers pour le cours « pompier I »
- 2 pompiers pour le cours « autosauvetage »
- 7 pompiers pour le cours « MDO »
- 1 pompier pour le cours « ONU »
- 2 pompiers pour le cours « autres (Officier) »

R-2017-01-5733: Territoire pinces de désincarcération

Considérant l'ajout d'un nouveau service en désincarcération par le service d'incendie de la Ville de Beauceville, et d'ententes de fourniture de service en désincarcération pour les municipalités de St-Victor et de St-Alfred;

Considérant qu'il y a lieu de redécouper la carte de la MRC Robert-Cliche pour la couverture de l'utilisation des pinces de désincarcération;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'accepter les modifications proposées par la MRC au schéma de couverture de risque au SCR au chapitre 6.2.4 et les modifications de couverture de territoire en désincarcération

QUE la carte annexée à présente résolution à l'annexe A, concernant le découpage de la MRC Robert-Cliche pour l'attribution des unités de désincarcération soit adoptée tel que présentée.

Que la force de frappe pour les interventions d'accident de véhicules nécessitant les pinces de désincarcération pour l'ensemble des services d'incendie de la MRC Robert-Cliche est comme suit:

Accidents de véhicules (Cote 98 et 156 CAUCA)	Selon secteurs d'intervention définis		Temps de réponse
Nombre de pompiers	équipe locale	1 officier + 4 pompiers	10 minutes
	équipe	4 pompiers qualifiés	Dans les meilleurs
	spécialisée		délais
Véhicules requis	1 autopompe et équipe spécialisée		

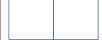
6. URBANISME

R-2017-01-5734: Dérogation mineure 303, route 108, lot 5 991 207

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 303, route 108, lot 5 991 207 à Beauceville a été formulée à l'effet

d'autoriser la marge latérale à 0,60 m pour une remise plutôt que 1,0 m comme exigé au règlement.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;





Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 28 décembre 2016;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2017-01-5735: Dérogation mineure lots 3 487 474 et 3 487 475

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, aux propriétés localisées en bordure du boulevard Renault, lots 3 487 474 et 3 487 475 à Beauceville a été formulée à l'effet

de pouvoir rediviser les terrains pour créer quatre (4) lots distincts au lieu de deux (2), tel qu'existant, de superficie et de frontage suffisant par rapport au règlement de lotissement 2004-140, mais d'une profondeur variable de moins de 45 m comme requis pour des terrains en bordure de cours d'eau puisque les terrains existants possèdent en moyenne 40 m de profondeur.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 28 décembre 2016

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2017-01-5736: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2016-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.



R-2017-01-5737: Aide à l'Aréna de Beauceville

Considérant que la Corporation de l'Aréna de Beauceville doit faire face à des obligations financières considérables dans son budget d'opération;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accorde un prêt de 100 000 \$ afin de venir en aide à leur besoin de liquidité et ce sans intérêt et sans modalité de remboursement de prévu;

QUE la Ville de Beauceville fournisse une aide dans la gestion des ressources financières et dans l'entretien des infrastructures via ses ressources humaines.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2017-01-5738: Demande aide financière – hôtel de ville

Considérant l'aide financière offerte au volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens, le sous-volet 5.1 permet d'accompagner des municipalités dont la capacité financière est plus limitée dans la réalisation de travaux visant à répondre à des problématiques importantes associées à l'état de leurs infrastructures municipales de base, qu'elles soient à vocation municipale ou communautaire.

Considérant que la Ville de Beauceville répond aux critères d'admissibilité:

- O Ville < 25 000 habitants
- Indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée2
 (RFU) > 80 soit <u>162</u> = 65 % coût admissible

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville présente une demande de subvention « RECIM Volet 5.1 » pour le projet « <u>Hôtel de Ville et Salle communautaire de Beauceville</u> »

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ».

R-2017-01-5739: Municipalité alliée contre la violence conjugale

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);



Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

De proclamer la Ville de Beauceville municipalité alliée contre la violence conjugale.

Correspondance

- aucune correspondance

Affaires nouvelles

- aucune affaire nouvelle

Période de questions

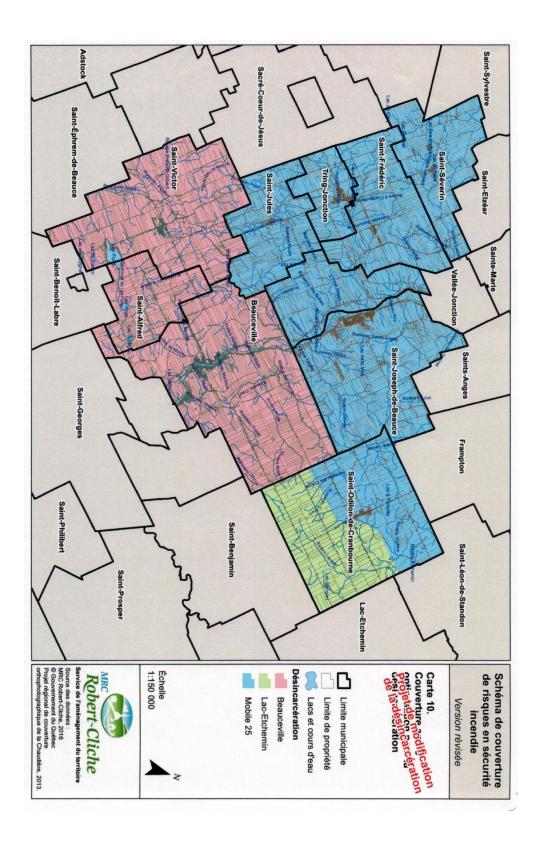
- aucune question n'est posée

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2017-01-5740:	Levée ou ajournement de la séance	
	Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Et résolu à l'unanimité	
	QUE la séance soit levée.	

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire	







VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE 6 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 février 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

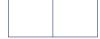
1. GREFFE

R-2017-02-5741: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en ajoutant les items suivants:

- ❖ Avis motion règlement emprunt achat pelle mécanique
- ❖ Avis motion réfection 158^e Rue, 160^e Rue, 14^e Avenue et 32^e Avenue
- ❖ Avis motion augmentant règlement 2016-339
- ❖ Dérogation fond structurant MRC de soutien et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.
- 1. GREFFE
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017
- 1.3 Maire suppléant
- 1.4 Adoption règlement 2017-361
- 1.5 Adoption du règlement 2017-362
- 1.6 Mandat représenté la Ville à la Cour municipale
- 2. TRAVAUX PUBLICS
- 2.1 Signataire pour la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement de la piste cyclable phase 2
- 2.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abatpoussière pour l'année 2017
- 3. HYGIÈNE DU MILIEU
- 4. VOIRIE
- 5. SÉCURITÉ
- 5.1 Évaluation des services en sécurité incendie
- 5.2 Adoption du plan de mise en œuvre
- 6. URBANISME
- 6.1 Dérogation mineure 551, route 108, lot 4 714 602
- 7. LOISIRS
- 8. FINANCES
- 8.1 Dépôt des certificats de crédit par Mélanie Quirion, Trésorière
- 8.2 Approbation du bordereau des comptes
- 8.3 Adoption des dépenses du fond de roulement
- 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 9.1 Embauche technologue en génie civil
- 9.2 Correspondance
- 9.3 Affaires nouvelles
- 9.4 Période de questions
- 10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
- 10.1 Levée ou ajournement de la séance



R-2017-02-5742: Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017 soit adopté tel que

rédigé.

R-2017-02-5743: Maire suppléant

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le Conseiller Claude Mathieu soit et est nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2017.

R-2017-02-5744: Adoption règlement 2017-361

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le règlement 2017-361 intitulé « décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour des travaux de réfection de trottoir entre la 111° Rue et la 115° Rue » soit adopté tel que rédigé

R-2017-02-5745: Adoption du règlement 2017-362

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE le règlement 2017-362 intitulé « règlement sur les nuisances » soit adopté tel que rédigé

R-2017-02-5746: Mandat représenté la Ville à la Cour municipale

Considérant que la Ville de Beauceville a soumise son territoire à la compétence de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges par la conclusion d'une entente;

Considérant que la Ville de Beauceville a besoin d'être représenté à la cour municipale de la ville de Saint-Georges;

En conséquence il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par madame Renée Berberi et résolu unanimement :

Que la Ville de Beauceville accepte l'offre de services professionnelle de M. Daniel Cliche, avocat pour représenter la Ville de Beauceville à la Cour municipale de la ville de Saint-Georges, le tout selon l'offre de services signée par Me Daniel Cliche en date du 21 décembre 2016.

Que la Ville de Beauceville se réserve le droit, pour des dossiers spéciaux ou particuliers, de mandater un autre conseiller juridique, au choix de la Ville de Beauceville, qui





sera déterminé par résolution et transmis à la cour municipale de la ville de Saint-Georges à chacun des dossiers spéciaux ou particuliers.

2. TRAVAUX PUBLICS

R-2017-02-5747: Signataire pour la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement de la piste cyclable phase 2

Attendu que la MRC Robert-Cliche doit présenter une demande de certificat d'autorisation pour le projet de piste cyclable;

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Dany Veilleux et il est unanimement résolu :

D'autoriser la MRC Robert-Cliche ou la MRC Beauce-Sartigan à déposer une demande de certificat d'autorisation pour le projet de piste cyclable au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation de la phase 2 de la piste cyclable sur le territoire de la Ville de Beauceville.

R-2017-02-5748: Mandat à l'Union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle* de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu:

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2017;





QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

- 3. HYGIÈNE DU MILIEU
- 4. VOIRIE
- 5. SÉCURITÉ

R-2017-02-5749: Évaluation des services en sécurité incendie

Pour faire suite à la rencontre tenue à St-Joseph concernant l'étude de faisabilité de mise en commun des services incendie;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville participe à l'étude de faisabilité de mise en commun des services incendie conditionnellement à ce que le service incendie de la municipalité de St-Victor fasse partie de l'étude.

R-2017-02-5750: Adoption du plan de mise en œuvre

Attendu que la MRC Robert-Cliche a élaboré son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Attendu que chaque municipalité locale de la MRC doit adopter pour son territoire un plan de mise en œuvre dudit schéma qui sera intégré à celui-ci;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville adopte son plan de mise en œuvre, année 9, en sécurité incendie à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche.



6. URBANISME

<u>R-2017-02-5751:</u> <u>Dérogation mineure 551, route 108, lot 4 714 602</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement 2004-139, à la propriété localisée au 551, route 108, lot 4 714 602 à Beauceville a été formulée à l'effet

d'accepter à une distance de 3,5 m de la limite de la propriété sur laquelle il y a un usage résidentiel par rapport à la marge latérale minimale qui doit être de 10,0 m, entre une limite de propriété avec un usage résidentiel et un bâtiment avec un usage para-industriel.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 18 janvier 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

7. LOISIRS

8. FINANCES

Dépôt des certificats de crédit par Mélanie Quirion, Trésorière

La Trésorière dépose un certificat de crédit couvrant les dépenses générales, dites incompressibles de l'année 2017 et un certificat de crédit pour les dépenses de tout ordre, mais inférieures à cinq cents dollars (500 \$) au cours de l'année 2017.

R-2017-02-5752: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2017-01 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2017-02-5753: Adoption des dépenses du fond de roulement

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité





Que le rapport des dépenses du fonds de roulement soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « A ».

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2017-02-5754: Embauche technologue en génie civil

Considérant que suite à la mise en candidature au poste de technologue en génie civil, plusieurs candidatures ont été reçues;

Considérant que plusieurs rencontres ont eu lieu et que monsieur Jean-Pierre-Giroux répondait aux critères demandés;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche monsieur Jean-Pierre Giroux au poste de technologue en génie civil;

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

Correspondance

Aucune correspondance

Affaires nouvelles

A-2017-02-434: Avis motion règlement emprunt achat pelle mécanique

Le conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour l'achat d'une pelle mécanique pour le département des travaux publics.

A-2017-02-435: Avis motion réfection 158e Rue, 160e Rue, 14e Avenue et 32e Avenue

Le conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection $158^{\rm e}$ Rue, $160^{\rm e}$ Rue, $14^{\rm e}$ Avenue et $32^{\rm e}$ Avenue.

A-2017-02-436: Avis motion augmentant règlement 2016-339

Le conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2016-339 « $\it réfection de la 134^e Rue$ » en augmentant la dépense et le montant d'emprunt de 350 000 \$ pour un montant total de 900 000 \$





R-2017-02-5755: Dérogation fond structurant MRC

Considérant que la demande de subvention au fond structurant de la MRC Robert-Cliche est pour l'acquisition de jeux sur l'Île Ronde;

Considérant que le délai de livraison de ces jeux est long;

Considérant que la Ville voudrait mettre ces jeux en place pour l'été 2017;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

De demander à la MRC Robert-Cliche la permission de déposer à l'avance notre projet d'acquisition de jeux fonds structurant.

Période de questions

Aucune question n'est posée

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

|--|

Il est proposé par madame Renée Berberi Et résolu à l'unanimité

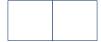
QUE la séance soit levée.	
MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire



Ville de Beauceville

Fonds de roulement 2017 pour approbation ADMINISTRATION GÉNÉRALE (100)	Budget 2017	Report 2016	Total 2017
Système de ventilation/climatisation hôtel de ville		35 000	35 000.00
TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE	-	35 000	35 000
SERVICE INCENDIE (200)			
Borne sèche		10 000	10 000.00
Appareil respiratoire	40 900		40 900.00
Porte de garage	17 000		17 000.00
TOTAL: SERVICE INCENDIE	57 900	10 000	67 900
TRAVAUX PUBLICS (300)			
Compacteur Jumping Jack	3 500		3 500.00
Radar Électronique	35 000		35 000.00
TOTAL: TRAVAUX PUBLICS	38 500	0	38 500
HYGIÈNE DU MILIEU (400)			
Lampes du système UV à l'épuration	7 000		7 000.00
Ordinateurs et logiciels à jour pour système exploitation pour Usine	46 000		46 000.00
de filtration			
TOTAL: HYGIÈNE DU MILIEU	53 000	0	53 000
URBANISME (600)			
Promotion municipale	15 000		15 000.00
Mettre en place des incitatifs et infrastructures qui incitent les déplacements actifs	36 000		36 000.00
Nouvelles affiches pour indiquer les rues	5 800		5 800.00
Char allégorique: Rafraîchissement important	2 800		2 800.00
Parc de quartier	36 000		36 000.00
TOTAL: URBANISME LOISIRS (700)	95 600	0	95 600
2010ING (700)			
Autorécueuse 17" sans traction	7 000		7 000.00
Tableau indicateur	3 750		3 750.00
TOTAL: LOISIRS	10 750	0	10 750
BIBLIOTHÈQUE (700)			
TOTAL: BIBLIOTHÈQUE	_	-	0.00
	255 750	45 000	300 750
	200 / 50	45 000	300 750
			400 000
TOTAL FONDS DE ROULEMENT POUR APPROBATION FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE ÉCART (NON UTILISÉ)			(99 250)

P:\Documents\Ville\Mélanie\Fonds de roulement\DÉP. F. ROULEMENT 2017-02-07





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 février 2017 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2017-02-5757: Soumission Rte Fraser

Considérant l'ouverture des soumissions du 9 février 2017 pour le projet « Réfection de la route Fraser » dans le cadre du programme de subvention « Réhabilitation du réseau routier local » du Ministère des transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET), voici les résultats :

Construction Abénakis
 Pavage Sartigan Ltée:
 Construction B.M.L., Division de Sintra Inc:
 454 783,50 \$ + Tx
 1 454 310,02 \$ + Tx

Considérant la recommandation du concepteur du projet « WSP Canada Inc.» en date du 10 février 2017 d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que les travaux sont considérés « Préventifs et palliatifs » le MTMDET doit rembourser la municipalité en un seul versement.

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux, Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville va considérer l'option d'engager le plus bas soumissionnaire», soit « Construction Abénakis Inc.» au montant de un million trois cent quarante mille trois cent soixante dollars et trente et un cents (1 340 360,31 \$) excluant les taxes considérant l'acceptation de la subvention du MTMDET;

QUE la Ville de Beauceville devra financer les travaux avec un emprunt temporaire en attendant la subvention de 75%.

QUE pour défrayer la différence de 25%, la Ville de Beauceville approprie le montant, incluant les taxes, à même son fond carrière et sablière, montant réservé pour ce projet, ref: R-2016-06-5595.

QUE la Ville devra engager des frais de surveillance de travaux et de laboratoire pour la qualité des matériaux. Ces frais lorsqu'ils seront connus seront transmis au MTMDET afin qu'ils soient considérés dans le montant global du projet.

2- <u>Période de questions</u>

3- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

R-2017-02-5758: Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 mars 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence du Maire suppléant Claude Mathieu.

Moment de silence en la mémoire de Philippe Poulin, maire de la paroisse St-François Ouest de 1979-1985

1. GREFFE

R-2017-03-5759: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance du 6 février et la séance extraordinaire du 13 février 2017
- 1.3 Adoption du règlement 2016-358, emprunt au fonds de roulement 25e Rue
- 1.4 Adoption du règlement 2017-365 modifiant le 2016-339 134e Rue.

2. TRAVAUX PUBLICS

- 2.1 Soumission réfection trottoirs face Place Beauceville
- 2.2 Autorisation de présenter des projets dans le programme PIQM
- 3. HYGIÈNE DU MILIEU
- 4. VOIRIE
- 5. SÉCURITÉ
- 5.1 Embauche d'un pompier Alexandre Légaré
- 6. URBANISME
- 6.1 Dépôt projet « Sur l'île en famille »
- 7. LOISIRS
- 8. FINANCES
- 8.1 Approbation du bordereau des comptes
- 8.2 Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2014

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.1 Amendement à la Loi sur les cités et villes et toute autre loi municipale afin de permettre la convocation et la participation aux séances extraordinaires par voie électronique— demande adressée au gouvernement du Québec
- 9.2 Correspondance
- 9.3 Affaires nouvelles
- 9.4 Période de auestions
- 10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
- 10.1 Levée ou ajournement de la séance



R-2017-03-5760: Adoption des procès-verbaux de la séance du 6 février et la séance extraordinaire du 13 février 2017

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance du 6 février et de la séance extraordinaire du 13 février 2017 soient adoptés tels que rédigés.

R-2017-03-5761: Adoption du règlement 2016-358, emprunt au fonds de roulement – 25e Rue

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le règlement 2016-358 « décrétant une dépense de 85 000 \$ et un emprunt de 85 000 \$ à même son fonds de roulement pour la construction de la 25 e Rue » soit adopté tel que rédigé

R-2017-03-5762: Adoption du règlement 2017-365 modifiant le 2016-339 – 134e Rue.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le règlement 2017-365 « modifiant le règlement no 2016-339 afin d'augmenter la dépenses et l'emprunt pour un montant additionnel de 350 000 \$ pour un emprunt total de 900 000 \$ » soit adopté tel que rédigé

2. TRAVAUX PUBLICS

R-2017-03-5763: Soumission – réfection - trottoirs face Place Beauceville

Considérant la demande de prix pour la réfection de trottoir entre la 111^e Rue et la 115^e Rue

Considérant les offres reçues par:

Les Pavages de Beauce Ltée 160 914,70 \$
R. J. Dutil & Frères Inc. 256 270,66 \$

Considérant la recommandation de Tetra Tech d'accepter l'offre la plus

Considérant que l'offre de « Les Pavages de Beauce Ltée » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les Pavages de Beauce Ltée » au montant cent soixante mille neuf cent quatorze dollars et soixante-dix cents (160 914,70 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du



basse;

règlement par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) et toutes les autorisations nécessaires au projet;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son règlement 2017-361.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu

R-2017-03-5764: Autorisation de présenter des projets dans le programme PIQM

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Denis Guay, et la trésorière, madame Mélanie Quirion, soient autorisés à présenter pour et au nom de la Ville de Beauceville une demande de subvention dans le programme d'infrastructure Québec Municipalité, sousvolet 1.5 (PIQM)

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer sa part des coûts admissibles.

3. HYGIÈNE DU MILIEU

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

R-2017-03-5765: Embauche d'un pompier Alexandre Légaré

Considérant que le candidat Alexandre Légaré rencontre les critères de base pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre d'apprenti pompier, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, monsieur Alexandre Légaré comme apprenti pompier, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur

6. URBANISME

R-2017-03-5766: Dépôt projet « Sur l'île en famille »

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu





QUE la Ville de Beauceville dépose un projet nommé « sur l'île en famille » sur l'Île Ronde aux coûts de 49 202,92 \$ dans le programme « Fonds de soutien aux projets structurants » du CLD-Robert-Cliche.

QUE la subvention demandée est de 36 597 \$;

QUE le chargé de projet est M. Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme et il est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents nécessaires à ce projet.

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2017-03-5767: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2017-02 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2017-03-5768: Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2014

Considérant que la Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Chartis sous le numéro 503-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 13 947 \$ représentant 11,16 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.





Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Chartis pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Ville de Beauceville demande que le reliquat de 125 000.00 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Considérant que la Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2014;

Considérant que l'assureur Chartis pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2014;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Dany Veilleux :

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2017-03-5769: Amendement à la Loi sur les cités et villes et toute autre loi municipale afin de permettre la convocation et la participation aux séances extraordinaires par voie électronique— demande adressée au gouvernement du Québec

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que l'avis de convocation doit être notifié ce qui occasionne des coûts supplémentaires et qui vont toujours en augmentant, il sera utile que l'avis de convocation puisse se faire de façon électronique;





ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;

Dans le *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;

Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et unanimement résolu

De demander au Gouvernement du Québec d'amender la *Loi sur les Cités et Villes* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre la convocation aux séances extraordinaires du conseil par moyens électroniques;

De demander au Gouvernement du Québec d'amender la *Loi sur les Cités et Villes* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.



De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Correspondance

Il n'y a aucune correspondance

Affaires nouvelles

Sympathies données à de Carol Bisson, employé col bleu suite au décès de sa mère Mme Eve-Reine Lessard et belle-mère de Stéphanie Turgeon, pompière

Période de questions

M. Sylvio Morin de TVCB - demande de l'information sur le pourcentage de la construction à Beauceville suite à la publicité qui a été faite.

- Est-ce une initiative pour la voie électronique
- Concernant la poursuite concernant l'aréna

10. LEVÉE O	OU AJOURNEMEN	IT DE LA SÉANCE
<u>R-2017-03-5770:</u>	Levée ou ajournemen	t de la séance
	Il est proposé par mon Et résolu à l'unanimité	•
	QUE la séance soit ajo	urnée au 13 mars 2017 à 19h00.
MADELEINE POUL	N, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE AJOURNÉE LE 13 MARS 2017

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 mars 2017 à 19:00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-03-5771: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2017-03-5772: Adoption du règlement 2017-366

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE le règlement 2017-366 « décrétant les conditions relatives à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales » soit adopté tel que rédigé.

2. TRAVAUX PUBLICS

<u>R-2017-03-5773:</u> <u>Soumission – réfection de la 134e Rue</u>

Considérant la demande de prix pour la réfection de la 134e Rue;

Considérant les offres reçues par:

Cité Construction TM inc. 644 579,11 \$
Constructions de l'Amiante inc. 815 689,22 \$
Giroux & Lessard Ltée 937 059,57 \$
RJ Dutil & Frères inc. 962 258,83 \$
Gilles Audet Excavation inc. 1 003 891,80 \$

Lafontaine & Fils inc. 1 026 614,30 \$ (après correction d'une erreur à l'article 2.1)

Considérant qu'après analyse, les prix unitaires inférieurs aux prix du marché, la présence d'erreurs dans la soumission et conformément à un avis juridique demandé par la Ville de Beauceville, la soumission du plus bas soumissionnaire, Cité Construction TM inc., est non conforme

Considérant la recommandation de SNC Lavalin d'accepter l'offre la plus basse conforme;

Considérant que l'offre de « Construction de l'Amiante Inc. » est la plus

avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité





SÉANCE AJOURNÉE DU 13 MARS 2017 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Construction de l'Amiante Inc. » au montant huit cent quinze mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et vingt-deux cents (815 689,22 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement 2017-365 par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) et toutes les autorisations nécessaires au projet;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même 2016-339 amendé.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. HYGIÈNE DU MILIEU

4. VOIRIE

5. SÉCURITÉ

R-2017-03-5774: Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

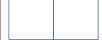
Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

❖À l'item « arrêt obligatoires » ajouté l'item « 91.1 »

Sur la boucle nord de la $110^{\rm e}$ Rue (située entre la $68^{\rm e}$ Avenue et $74^{\rm e}$ Avenue) à l'intersection de la $110^{\rm e}$ Rue (2 arrêts)



6. URBANISME





SÉANCE AJOURNÉE DU 13 MARS 2017 (suite)

R-2017-03-5775: Mandat architecte – relocalisation au 598 boul. Renault

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

De mandater la firme Moreau Architectes Inc. de faire une analyse de la bâtisse du 598 boul. Renault dans le but de la relocalisation de l'hôtel de ville pour la somme de 13 940 \$ excluant les taxes et tel que l'offre daté du 3 mars 2017.

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2017-03-5776: Demande d'aide financière de l'Aréna 32 615,75 \$

Considérant que la Corporation de l'Aréna de Beauceville doit faire face à des augmentations considérable dans son budget l'opération;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accorde une subvention de 32 615,75\$ à la Corporation de l'Aréna de Beauceville afin de l'aider à rencontrer les augmentations de son budget l'opération.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaires nouvelles

Période de questions

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2017-03-5777: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 20 mars 2017 à 19h00.

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE AJOURNÉE - LE 20 MARS 2017

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 20 mars 2017 à 19:00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2017-03-5778: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

<u>R-2017-03-5779:</u> <u>Modification résolution 2017-03-5764</u>

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2017-03-5764 « autorisation de présenter des projets dans le programme PIQM » soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:

« Les travaux présentés dans la demande d'aide financière respectent les critères d'admissibilités indiqués dans le guide sur le programme. »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question n'est posée.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2017-03-5780:	Levée ou ajournement de la séance	
	Il est proposé par monsieur Vincent Roy Et résolu à l'unanimité	
	QUE la séance soit levée.	

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 avril 2017 à 20:00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-04-5781: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance du 6, 13 et 20 mars 2017
- 1.3 Adoption du plan d'action annuel 2017
- 1.4 Annulation de la servitude
- 1.5 Avis de motion

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

- 2.1 Soumission surveillance travaux 134e Rue
- 2.2 Soumission surveillance travaux Rte Fraser
- 2.3 Soumission l'inspection et la conception de 2 ponts ferroviaires piste cyclable
- 2.4 Soumission –réfection 148e Rue, 160e Rue, 162e Rue, 14e Avenue et 32e Avenue

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

- 4.1 Dérogation mineure lot 4 060 985
- 4.2 Dérogation mineure 139, 107e Rue, lot 3 488 305
- 4.3 Dérogation mineure lots 6 033 103, 6 033 104 et 6 033 105
- 4.4 Demande à la CPTAQ MTQ

5. LOISIRS

5.1 Soumission –projet de conception préliminaire d'un nouvel aréna et l'aménagement du secteur des loisirs

6. FINANCES

- 6.1 Approbation du bordereau des comptes
- 6.2 Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Permission de circuler (JEFSYD)
- 7.2 Correspondance
- 7.3 Affaires nouvelles
- 7.5 Période de questions

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2017-04-5782: Adoption des procès-verbaux de la séance du 6, 13 et 20 mars 2017

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité



QUE les procès-verbaux de la séance du 6, 13 et 20 mars 2017 soient adoptés tels que rédigés.

R-2017-04-5783: Adoption du plan d'action annuel 2017

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que le plan d'action annuel 2017 soit adopté tel que présenté et faisant partie intégrante de la présente résolution à l'annexe « A ».

R-2017-04-5784: Annulation de la servitude

Considérant que le lot 4 060 651 est vendu et que les nouveaux propriétaires demandent d'annuler la servitude existante;

Considérant que ladite servitude était nécessaire pour l'ancienne conduite d'amenée d'eau brute du Lac Fortin n'est plus utilisée;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'annulation de la servitude sur le lot 4 060 651.

Que les frais pour cette annulation soient aux frais du nouveau propriétaire;

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents nécessaires à cette annulation.

Avis de motion

<u>A-2017-04-437</u>: Le conseiller monsieur Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement concernant la prévention des incendies.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2017-04-5785: Soumission – surveillance travaux 134e Rue

Considérant la demande de prix pour la surveillance des travaux de la 134e

Rue;

Considérant les offres reçues par:

WSP Canada Inc. 34 500 \$ excluant les taxes

SNC Lavalin non déposé

Considérant la recommandation du Directeur adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre de WSP Canada Inc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc





Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « WSP Canada Inc. » au montant trente-quatre mille cinq cents dollars (34 500 \$) taxes exclues, conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) et toutes les autorisations nécessaires au projet.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2016-339 modifié par le règlement 2017-365.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2017-04-5786: Soumission – surveillance travaux Rte Fraser

Considérant la demande de prix pour la surveillance des travaux de la Route

Fraser;

Considérant les offres reçues par:

WSP Canada Inc. 52 900 \$ excluant les taxes

SNC Lavalin non déposé

Considérant la recommandation du Directeur adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre de WSP Canada Inc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « WSP Canada Inc. » au montant cinquante-deux mille neuf cents dollars (52 900 \$) taxes exclues, conditionnellement à l'approbation toutes les autorisations nécessaires au projet.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, 75% à même la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et 25% à même le fonds carrière et sablière.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

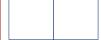
R-2017-04-5787: Soumission –réfection 158e Rue, 160e Rue, 162e Rue, 14e Avenue et 32e Avenue

Considérant la demande de prix pour la conception des plans et devis et surveillance de la réfection de la 158^e Rue, 160^e Rue, 162^e Rue, 14^e Avenue et 32^e Avenue;

Considérant les offres reçues par:

WSP Canada Inc. 28 700 \$ excluant les taxes

SNC Lavalin non déposé





Considérant la recommandation du Directeur adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre de WSP Canada Inc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « WSP Canada Inc. » au montant vingt-huit mille sept cents dollars (28 700 \$) taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2017-364 à être approuvé.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

R-2017-04-5788: <u>Dérogation mineure – lot 4 060 985</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété à être construite sur lot $4\,060\,985$ au coin de la 12^e Avenue et de la 120^e Rue à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ de rendre conforme l'implantation du nouveau bâtiment principal avec une différence de plus de 2.0 m par rapport à la distance d'alignement des constructions existantes et leur limite de terrain avant, situées à l'intérieur d'un rayon de 60 m du bâtiment à être construit.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 8 mars 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2017-04-5789: Dérogation mineure – 139, 107e Rue, lot 3 488 305

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 139, 107^e Rue, lot 3 488 305 à Beauceville a été formulée à l'effet



❖ de rendre conforme l'implantation d'une palissade ou d'une clôture, d'une hauteur de 2,5 m sur les limites latérales intérieures du terrain, de la limite marquée par le mur avant de la maison à la ligne latérale, en direction de l'arrière du terrain, sur la ligne arrière du terrain et de la ligne arrière du terrain, sur la ligne latérale en direction de l'avant de la maison jusqu'à la limite avant marquée par le mur avant de la maison. La hauteur maximale autorisée par le règlement de zonage 2004-139 est de 2,0 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 8 mars 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2017-04-5790: Dérogation mineure – lots 6 033 103, 6 033 104 et 6 033 105

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au sur les lots 6 033 103, 6 033 104 et 6 033 105 sur le boulevard Renault à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ à rendre conforme l'implantation de stationnements en façade des bâtiments à une distance moindre que 6,0 m de la limite avant de la propriété, tout en restant à une distance n'étant pas inférieure à 2,0 m. La distance des stationnements par rapport à la imite avant des propriétés, en façade des bâtiments, est de 6,0 m au règlement 2004-139.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 8 mars 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.





R-2017-04-5791: Demande à la CPTAQ - MTQ

Considérant la demande faite par le ministère des Transports du Québec à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser des parcelles de terrain situées sur les lots :4 061 349 Ptie, 4 241 805 Ptie et 4 061 114 Ptie, en bordure de l'avenue Lambert, à une fin autre que l'agriculture, pour l'élargissement d'un talus servant au support de la route et une section de terrain en bordure de l'avenue, nécessaire au prolongement et au remblai d'un ponceau;

Considérant que ces travaux sont pour améliorer la sécurité routière du secteur désigné;

Considérant le faible impact que la présente demande aura sur l'usage agricole du secteur en fonction des critères de l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville recommande_à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, d'autoriser la présente demande tel qu'évoquée à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation présenté par le ministère des Transports du Québec, daté du 23 février 2017et signé par M. Philippe Veillette, ingénieur mandataire.

5. LOISIRS

6. FINANCES

R-2017-04-5792: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2017-03 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2017-04-5793: Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 13 947 \$ représentant 11,16% de la valeur totale du fonds.



CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville demande que le reliquat de 67 288,26 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

CONSIDÉRANT que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité :



D'OBTENIR de l'assureur BFL Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2017-04-5794: Permission de circuler (JEFSYD)

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

D'autoriser le passage sur notre territoire de la randonnée de motos samedi le 10 juin 2017, pour venir en aide à la Maison des Jeunes de l'Olivier des Etchemins organisée par le groupe JEFSYD.

Correspondance

Lettre du Ministre des Transports – subvention pour la Route Fraser

Affaires nouvelles

Monsieur le Maire mentionne que le mois d'avril est le mois de la jonquille en appui à la Société canadienne du cancer.

Monsieur le Maire invite les gens à assister à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce.

Période de questions

Andréanne Huot questionne sur un mandat confié à l'architecte concernant la bâtisse du 598 boul. Renault.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2017-04-5795:	Levée ou ajournement de la séance	
	Il est proposé par madame Renée Berberi Et résolu à l'unanimité	
	QUE la séance soit levée.	

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 avril 2017 à 18h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-04-5796: Adoption du règlement 2017-363

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le règlement 2017-363 « décrétant l'acquisition d'une pelle hydraulique avec remorque et un emprunt de 290 000 \$ » soit adopté tel que rédigé.

La Conseillère Marie-Andrée Giroux siège maintenant.

R-2017-04-5797: Adoption du règlement 2017-364

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le règlement 2017-364 « décrétant une dépense de 470 000 \$ et un emprunt de 470 000 \$ pour des travaux de réfection de structure de rue et pavage d'une partie de la 158^e Rue, la 160^e Rue et 162^e Rue, la 14^e Avenue et 32^e Avenue» soit adopté tel que rédigé.

Adoption du règlement 2017-367 Reporté

II est propose	par,
Appuyé par _	et résolu

QUE le règlement 2017-367 « concernant la prévention des incendies » soit adopté tel que rédigé

A-2017-04-438: Avis motion

Le conseiller monsieur Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2008-208 « concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ».

2. TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU -VOIRIE

R-2017-04-5798: Acceptation soumission Route Fraser

Considérant la demande de prix pour la réfection de la Route Fraser

Considérant les offres reçues par:

Construction Abénakis Inc. 1 541 079,27 \$
Pavage Sartigan Ltée 1 672 637,33 \$
Construction BML, Division Sintra Inc. 1 890 545,44 \$



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017 (suite)

plus basse;	Considérant la recommandation de WSP Canada Inc. d'accepter l'offre la
avantageuse;	Considérant que l'offre de « Construction Abénakis Inc. » est la plus
	En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité
neuf dollars et v	QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de nakis Inc. » au montant un million cinq cent quarante et un mille soixante-dix-vingt-sept cents (1 541 079,27 \$) taxes incluses, conditionnellement à utes les autorisations nécessaires au projet;
	QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant axes, 75% à même la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité trification des transports et 25% à même le fonds carrière et sablière.
soient autorisés à s lieu.	QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, igner pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a
Soumission – l'insp	ection et la conception de 2 ponts ferroviaires – piste cyclable Reporté
	ande de prix pour l'inspection et la conception de 2 ponts ferroviaires pour la ruits en 1906 entre le Parc des Rapides et Notre-Dame-des-Pins;
Considérant les offr	res reçues par:
SNC Lavalin Inc. WSP Canada Inc.	27 185 \$ excluant les taxes non déposé
Considérant la recc SNC Lavalin Inc.;	ommandation du Directeur adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre de
	est proposé par et résolu à l'unanimité
	uceville accepte la soumission de « SNC Lavalin Inc. » au montant vingt-sept ngt-cinq dollars (27 185 \$) taxes exclues.
•	yer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les nds réservé pour la piste cyclable.
	aire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.
3. SÉCURITE	

URBANISME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017 (suite)

5. LOISIRS

R-2017-04-5799: Soumission -projet de conception préliminaire d'un nouvel aréna et

l'aménagement du secteur des loisirs

Considérant la demande de prix pour le mandat d'architecture de en conception préliminaire d'un nouvel aréna et de l'aménagement du secteur des loisirs;

Considérant les offres reçues par les architectes:

Isabelle Jacques 19 000 \$ excluant les taxes Richard Moreau 25 000 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du Directeur de l'urbanisme d'accepter l'offre la plus basse soit celle d'Isabelle Jacques;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Isabelle Jacques, architecte. » au montant dix-neuf mille dollars (19 000 \$) taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds réservé « aréna ».

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

6. FINANCES

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question n'est posée

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2017-04-5800: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée		
MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire	

SÉANCE ORDINAIRE 1er MAI 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1^{er} mai 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-05-5801: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à l'item "affaires nouvelles" « Proclamation de la semaine nationale en santé mentale » et que l'item reste ouvert.

R-2017-05-5802: Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril et 10 avril 2017

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal des séances du 3 avril et du 10 avril 2017 soient adoptés tels que rédigés.

R-2017-05-5803: Autorisation signé le PIQM par le Maire

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Luc Provençal, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente entre le ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire et la Ville de Beauceville relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet I.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, dossier 525450.

A-2018-05-439: Avis motion nouveau règlement sur alarme anti-intrusion

Le Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement sur les alarmes anti-intrusion.

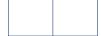
R-2017-05-5804: Adoption du règlement no 2017-367

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le règlement 2017-367 « concernant la prévention des incendies » soit adopté tel que rédigé

R-2017-05-5805: Demande de logement PSL

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu





QUE la Ville de Beauceville désire appliquer pour 3 logements au futur programme d'accès à un logement pour les personnes vivant une problématique de santé mentale.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2017-05-5806: Soumission contrôle qualitatif – Rte Fraser

Considérant la demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de la Route Fraser;

Considérant l'offre reçue par:

Englobe Corp 11 295 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du Directeur adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre de Englobe Corp.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Englobe Corp. » au montant onze mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars (11 295 \$) taxes exclues, conditionnellement à l'approbation toutes les autorisations nécessaires au projet.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, 75% à même la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et 25% à même le fonds carrière et sablière.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2017-05-5807: Surveillance travaux Place Beauceville

Considérant l'offre de la MRC Beauce-Sartigan pour la surveillance du projet des trottoirs face à Place Beauceville;

Considérant la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre de la MRC Beauce-Sartigan;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de la MRC Beauce-Sartigan au tarif

horaire suivant:

Surveillance technicien 64,90 \$/heure Surveillance ingénieur 87,76 \$/heure

pour un total approximatif de montant onze mille deux cent trente et un dollars et soixante-six cents (11 230,66 \$) taxes exclues;





QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2017-361.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2017-05-5808: Soumission – l'inspection et la conception de 2 ponts ferroviaires – piste cyclable

Considérant la demande de prix pour l'inspection et la conception de 2 ponts ferroviaires pour la piste cyclable construits en 1906 entre le Parc des Rapides et Notre-Damedes-Pins;

Considérant les offres reçues par:

SNC Lavalin Inc. 27 185 \$ excluant les taxes

WSP Canada Inc. non déposé

Considérant la recommandation du Directeur adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre de SNC Lavalin Inc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « SNC Lavalin Inc. » au montant vingt-sept mille cent quatre-vingt-cinq dollars (27 185 \$) taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds réservé pour la piste cyclable.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2017-05-5809: Soumission pelle hydraulique

Considérant la demande de prix pour la fourniture d'une pelle hydraulique;

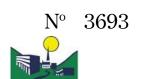
Considérant les offres reçues par:

Longus Québec (8348871 Canada Inc.	208 087,50 \$	(Case CX 1450)
CIMI Inc.	208 340,45 \$	(Hyundai) non conforme
Denis Gauvin Inc.	225 937,37 \$	(Doosan DX 140LC-5)
Équipement SMS Inc.	241 724,59 \$	(Komatsu PC 138)
Nortrax Québec Inc.	262 959,32 \$	(John Deere 134 G)

Considérant la recommandation de Denis Guay, Directeur des travaux publics, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité







QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Longus Québec (8348871 Canada Inc.) » au montant deux cent huit milles quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (208 087,50 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) et toutes les autorisations nécessaires au projet;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2017-363 lorsque approuvé.

QUE monsieur Denis Guay, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. SÉCURITÉ

R-2017-05-5810: Demande d'appui au club Quad auprès du MTQ pour circuler sur route du Golf

Considérant que le club des quads « les Jarrets Noirs » souhaite compléter leur sentier afin de rejoindre tous les secteurs et ce, 4 saisons par année;

Considérant qu'il serait opportun qu'ils puissent avoir accès au service d'hôtellerie sur la route du Golf;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie le club des quads « les Jarrets Noirs » dans leurs démarches auprès du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification afin que celui-ci autorise ces derniers à circuler sur la route du Golf entre la route du Parcindustriel et le club de golf à Beauceville.

R-2017-05-5811: Appareils respiratoires

Considérant la demande de prix pour la fourniture d'appareils respiratoires au service de sécurité incendie;

Considérant les offres reçues par:

Aéro-feu Ltée. 39 768,70 \$ incluant les taxes

Levitt-Sécurité HSE se sont retiré

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie d'accepter l'offre de Aéro feu Ltée.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Aéro-feu Ltée » au montant trente-neuf mille sept cent soixante-huit dollars et soixante-dix cents (39 768,70 \$) taxes incluses.



QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds roulement.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

4. URBANISME

<u>R-2017-05-5812:</u> <u>Dérogation mineure – 421 boul. Renault, lot 4 438 175</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 421, boul. Renault, lot 4 438 175 a été formulée à l'effet

❖ de régulariser la marge avant au sujet du parapet du garage, dans le but de rendre conforme la construction existante à une distance de 3,26 m de la limite avant de la propriété en comparaison avec les prescriptions du règlement de zonage 2004-139 qui exigent une distance minimale dans cette zone variant entre 5,0 m et 7,5 m selon l'architecture du bâtiment à évaluer

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 7 avril 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

<u>R-2017-05-5813:</u> <u>Dérogation mineure – 228, 84e Rue, lot 4 060 604</u>

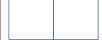
Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 228, 84^e Rue, lot 4 060 604 a été formulée à l'effet

❖ de régulariser la marge avant, du bâtiment principal de 4,05 m par rapport aux exigences du règlement de zonage 2004-139 qui exige une marge avant minimale de 6,0 m dans cette zone (230 R)..

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 7 avril 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;





Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2017-05-5814: Dérogation mineure –lot 3 487 794

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété lot 3 487 794 a été formulée à l'effet

❖ de rendre conforme l'implantation du nouveau bâtiment avec un différentiel sur la marge avant de plus de 2,0 m par rapport à celles des bâtiments voisins situés à l'intérieur d'un rayon de 60 m et d'autoriser l'implantation de stationnements en façade.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 7 avril 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

<u>R-2017-05-5815:</u> <u>Dérogation mineure – 569 boul. Renault, lot 3 488 057</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 569, boul. Renault, lot 3 488 057 a été formulée à l'effet

❖ de rendre conforme un déficit de 6 stationnements par rapport au règlement de zonage 2004-139, de manière à combler ceux perdus, suite de la construction du nouveau trottoir par la Ville de Beauceville, en façade du bâtiment.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 7 avril 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.



5. LOISIRS

6. FINANCES

R-2017-05-5816: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2017-04 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

<u>R-2017-05-5817:</u> Autorisation à Clic SÉQUR - Revenu no dossier 8831849185

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE Morin, Véronique, assistante trésorière (203) soit autorisée à

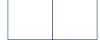
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour
- toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La Ville de Beauceville accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entrprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

R-2017-05-5818: Approbation des budgets OMH

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le budget de l'Office d'Habitation de Beauceville, pour l'année 2017, soit et est adopté tel que présenté et faisant partie de la présente résolution.



R-2017-05-5819: Acceptation des états financiers OMH

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice« Le Castel » 200, 38_e Avenue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, soient et sont acceptés.

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice le « St-Charles » 228, 102e Rue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, soient et sont acceptés.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Affaires nouvelles

- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018

Considérant que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule **du 1er au 7 mai,** est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » ;

Considérant que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois ;

Considérant que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

Considérant que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

Considérant que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

② en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;

2 en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;

🛚 en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.





Par conséquent, je, Luc Provençal, maire de la Ville de Beauceville proclame par la présente la semaine du 1er au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** dans la Ville de Beauceville et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « *7 astuces* » pour se recharger.

Période de questions

Gilles Veilleux: Quand les travaux de l'avenue Lambert Sud vont-ils commencer

Les trottoirs en face Beauceville est-ce qu'il y aura des terre-pleins commen

en face du Tim Hortons et quand commenceront ils.

Remerciement pour la réception faite pour les bénévoles au Club de Golf

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2017-05-5820: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 8 mai 2017 à 20h00. (Dépôt des états financiers 2016)

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire





Québec RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2017

ORGANISME : 000235 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUCEVILLE CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX	NO. D	APPROBATION: 01	CEPHANIE GENDRON 09 NOBILIER : 2055	DATE D'AJUS	DES IN	: 2017-03-23 TERETS : 1982-10-01 D'ENS. IMMOB.: 1
TO BE PROGRESS . FO-RES MODE DE BOBVESTION : DA	NOMBR	S DE LOGEMENTS;	FAMILLES	: 0 : 0 AGEES: 20	NOMBRE	L D'ENS. IMMOB.: 1
SOMMAIRE DU BUDGET ORGANISME			PERSONNES	AGEES: 20		
FONCTIONS		BUDGET APPROUV PRECEDENT		BUDGET AS	,	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS		76 863			863	320.3
1 ENVELOPPE ADMINISTRATION, CONCIERGERIE, ENTRETI	EN	37 097		37	097	154.6
60000 TOTAL DES DEPENSES						
61000 TOTAL - ADMINISTRATION		16 097		16	097	67.1
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN		20 569		20	829	86.8
63000 TOTAL - ENERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES		40 492		42	692	177.9
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATIO	N	0			0	0.0
65000 TOTAL - FINANCEMENT		16 025		16	025	66.8
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE		5 226		5	356	22.3
SOUS-TOTAL DES DEPENSES	:	98 409		100	999	420.9
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES)	:	21 546		24	136	100.6
CONTRIBUTIONS> SHQ MUNICIPALITE	÷	19 391 2 155			722 414	90.5 10.0
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. ~ CAPITALI	SE :		28		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI					О	
				12	36	

Direction de l'habitation sociale

Québec RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2017

PAGE 2 2017-03-24

ORGANISME : 000235 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CONS. EN GESTION : STEPHANIE GENDRON BEAUCEVILLE COMMENTAIRES RELATIFS A L'ORGANISME : BUDGET REVISE POUR L'AJUSTEMENT DES FOSTES BUDGETAIRES SUIVANTS : 66916-ASSOCIATION DE LOCATAIRES, 62498-FRAIS DE CS ET TAXES (63713 ET 63723)

Direction de l'habitation sociale





Ouébec RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2017

ORGANISME : 000235 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUCEVILLE	CONS. EN GESTION : STEPHANIE	GENDRON
CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES		
COMPTES BUDGETAIRES	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
52498 FRAIS CS - TRAVAUX MAJEURS	3 200	3 460
53713 IMPOT FONCIER MUNICIPAL	22 159	24 259
53723 IMPOT FONCIER SCOLAIRE	2 296	2 396
54452 IMMEUBLE - C	o	o
64454 TERRAIN - C	o	0
54474 BATIMENT - C	0	0
54478 LOGEMENTS - C	o	0
54492 HONORAIRES PROFESSIONNELS - C	0	0
54552 IMMEUBLE - D	o	0
54554 TERRAIN - D	0	0
54556 DECONTAMINATION DE TERRAIN - D	o	0
4574 BATIMENT - D	0	0
4578 LOGEMENTS - D	0	O
4592 HONORAIRES PROFESSIONNELS - D	o	0
4594 FRAIS DE RELOCALISATION	o	0
6916 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES	210	340
		,

Direction de l'habitation sociale

Québec RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2017

PAGE 4 2017-03-24

ORGANISME: 000235 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BERUCEVILLE CODE DE PROGRAMME: PU-REG MODE DE SUBVENTION: DX	NUMER	E DE LOGEMENTS: 20 AUT: FAM	2055 DATE D'AJUS. DES IN	TERETS : 1982-10-0
SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER		FER	, AGES: 20	
FONCTIONS		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE CUMULATIF	COUT UNITAIRE
50000 TOTAL DES REVENUS		76 863	76 863	320.3
00000 TOTAL DES DEPENSES				
61000 TOTAL - ADMINISTRATION		16 097	16 097	67.1
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN		20 569	20 829	86.8
63000 TOTAL - ENERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES		40 492	42 692	177.9
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	ON	0	0	0.0
65000 TOTAL - FINANCEMENT		16 025	16 025	66.8
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE		5 226	5 356	22.3
SOUS-TOTAL DES DEPENSES		98 409	100 999	420.9
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES)		21 546	24 136	100.6
CONTRIBUTIONS> SHQ MUNICIPALITE	:	19 391 2 155	21 722 2 414	90.5
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN CAPITALI	ISE :		o	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI	:		0	

Direction de l'habitation sociale



Société d'habitation RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2017

PAGE 5 2017-03-24

ORGANI	SME : 000235 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUCEVILLE	CONS. EN GESTION : STEPHANIE G	GENDRON
	TIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES		
	S BUDGETAIRES	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
62498	FRAIS CS - TRAVAUX MAJEURS	3 200	3 460
63713	IMPOT FONCIER MUNICIPAL	22 159	24 259
63723	IMPOT FONCIER SCOLAIRE	2 296	2 396
66916	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES	210	340
			w.
		S	

Direction de l'habitation sociale

VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE AJOURNÉE DU 8 MAI 2017

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 8 mai 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-05-5821: Adoption ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et en laissant l'item « affaires

nouvelles » ouvert

<u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS PAR KARINE BÉLAND DE LA FIRME RAYMOND CHABOT, GRANT, THORNTON S.E.N.C.R.L.</u>

R-2017-05-5822: Servitude environnemental – 100e Rue Sud

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Luc Provençal, maire, et madame Madeleine Poulin, greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville une servitude environnementale pour le prolongement de la 100^e Rue Sud et ce, dans le but de protéger le secteur donné en compensation environnementale pour les zones humides qui seront détruites lors de la construction de la 100^e Rue tel que montré sur le plan annexé à la présente résolution.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2017-05-5823: Gravier pour piste cyclable

Considérant la demande de prix pour l'approvisionnement de gravier d'une quantité approximative de 3800 T pour la piste cyclable

Considérant les offres reçues par:

Pavage Abénakis Ltée. • 9,80 \$/T = 37 240 \$

• Prix Tonne-Km selon le répertoire Transport Québec : 6.8 Km pour

2.78 \$/T-Km

Pavage Sartigan Ltée • 10,10 \$/T = 38 380 \$

• Prix Tonne-Km selon le répertoire Transport Québec : 13 Km pour

4.45 \$/T-Km

Considérant la recommandation du directeur adjoint du service des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité





QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Pavage Abénakis Ltée.» au montant trente-sept mille deux cent quarante dollars (37 240 \$) taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fond réservé de la piste cyclable.

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

R-2017-05-5824: Adoption du règlement de remplacement pour le Règlement d'urbanisme 2016-340

Attendu que la Ville de Beauceville a adopté le 12 septembre 2016 le règlement 2016-340 révisant le Règlement du plan d'urbanisme;

Attendu que ce règlement doit être approuvé par la MRC Robert-Cliche;

Attendu que la MRC a désapprouvé ledit règlement lors de la séance du Conseil des maires tenue le 11 janvier 2017;

Attendu que la MRC a indiqué, par résolution, les éléments non-conformes au Schéma d'aménagement et de développement révisé, à son Document complémentaire, ainsi qu'aux Règlements de contrôle intérimaires, et qui devaient être modifiés;

Attendu que la Ville de Beauceville a procédé aux modifications demandées;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement de remplacement 2016-340 révisant le Règlement du plan d'urbanisme soit adopté et soumis à l'approbation de la MRC Robert-Cliche lors de son prochain conseil des Maires.

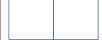
R-2017-05-5825: Adoption du règlement de remplacement pour le Règlement de zonage 2016-341

Attendu que la Ville de Beauceville a adopté le 12 septembre 2016 le règlement 2016-341 révisant le règlement de zonage;

Attendu que ce règlement doit être approuvé par la MRC Robert-Cliche;

Attendu que la MRC a désapprouvé ledit règlement lors de la séance du Conseil des maires tenue le 11 janvier 2017;

Attendu que la MRC a indiqué, par résolution, les éléments non-conformes au *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, à son *Document complémentaire*, ainsi qu'aux *Règlements de contrôle intérimaires*, et qui devaient être modifiés;





Attendu que la Ville de Beauceville a procédé aux modifications demandées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement de remplacement 2016-341 révisant le Règlement de zonage soit et est adopté et soumis à l'approbation de la MRC Robert-Cliche lors de son prochain conseil des Maires.

R-2017-05-5826: Adoption du règlement de remplacement pour le Règlement de lotissement 2016-342

Attendu que la Ville de Beauceville a adopté le 12 septembre 2016 le règlement 2016-342 révisant le Règlement de lotissement;

Attendu que ce règlement doit être approuvé par la MRC Robert-Cliche;

Attendu que la MRC a désapprouvé ledit règlement lors de la séance du Conseil des maires tenue le 11 janvier 2017;

Attendu que la MRC a indiqué, par résolution, les éléments non-conformes au Schéma d'aménagement et de développement révisé, à son Document complémentaire, ainsi qu'aux Règlements de contrôle intérimaires, et qui devaient être modifiés;

Attendu que la Ville de Beauceville a procédé aux modifications demandées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy, Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement de remplacement 2016-342 révisant le Règlement de lotissement soit et est adopté et soumis à l'approbation de la MRC Robert-Cliche lors de son prochain conseil des Maires.

R-2017-05-5827: Adoption du règlement de remplacement pour le Règlement de construction 2016-343

Attendu que la Ville de Beauceville a adopté le 12 septembre 2016 le règlement 2016-343 révisant le Règlement de construction;

Attendu que ce règlement doit être approuvé par la MRC Robert-Cliche;

Attendu que la MRC a désapprouvé ledit règlement lors de la séance du Conseil des maires tenue le 11 janvier 2017;

Attendu que la MRC a indiqué, par résolution, les éléments non-conformes au Schéma d'aménagement et de développement révisé, à son Document complémentaire, ainsi qu'aux Règlements de contrôle intérimaires, et qui devaient être modifiés;

Attendu que la Ville de Beauceville a procédé aux modifications demandées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité





QUE le règlement de remplacement 2016-343 révisant le Règlement de construction soit et est adopté et soumis à l'approbation de la MRC Robert-Cliche lors de son prochain conseil des Maires.

R-2017-05-5828: Adoption du règlement de remplacement pour le Règlement sur les permis et certificats 2016-347

Attendu que la Ville de Beauceville a adopté le 12 septembre 2016 le règlement 2016-347 révisant le Règlement sur les permis et certificats;

Attendu que ce règlement doit être approuvé par la MRC Robert-Cliche;

Attendu que la MRC a désapprouvé ledit règlement lors de la séance du Conseil des maires tenue le 11 janvier 2017;

Attendu que la MRC a indiqué, par résolution, les éléments non-conformes au Schéma d'aménagement et de développement révisé, à son Document complémentaire, ainsi qu'aux Règlements de contrôle intérimaires, et qui devaient être modifiés;

Attendu que la Ville de Beauceville a procédé aux modifications demandées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le règlement de remplacement 2016-347 révisant le Règlement sur les permis et certificats soit et est adopté et soumis à l'approbation de la MRC Robert-Cliche lors de son prochain conseil des Maires.

5. LOISIRS

6. FINANCES

R-2017-05-5829: Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 44 717 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.



R-2017-05-5830: Dépenses piste cyclable

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE toutes dépenses faites pour la piste cyclable phase I soient payés à même le fond réservé pour la piste cyclable.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. <u>Affaires nouvelles</u>

Monsieur le Maire tient à remercier le Monsieur le ministre Laurent Lessard de lui avoir permis de le rencontrer et de lui parler de vive voix lors du congrès de l'Union des municipalités du Québec.

7.2. <u>Période de questions</u>

M. Gilles Veilleux : si la ville appliquera sur le programme du fédéral pour les infrastructures surtout concernant l'aréna.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

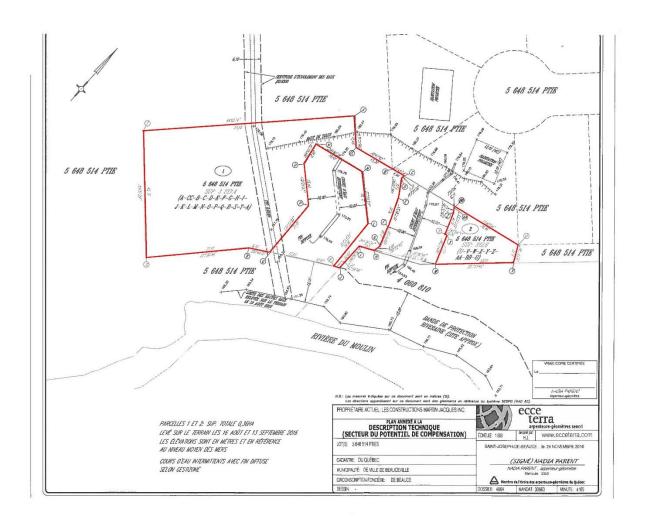
<u>R-2017-05-5831:</u> <u>Levée de la séance</u>

Il est proposé par madame Renée Berberi Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire







SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 mai 2017 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-05-5832: Résolution de la TECQ

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux cijointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2. TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2017 (suite)

3. SÉCURITÉ

R-2017-05-5833: Embauche de Mathieu Drouin

Considérant que le candidat Mathieu Drouin rencontre les critères de base pour occuper le poste d'apprenti pompier;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre d'apprentis pompiers, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, Mathieu Drouin comme apprentis pompiers, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur;

Que son embauche soit rétroactive au 3 avril 2017.

4. URBANISME

5. LOISIRS

R-2017-05-5834: Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville – Bibliothèque Madeleine-Doyon soit autorisée à présenter une demande de subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications;

Que la Responsable division bibliothèque, culture et vie communautaire, « par intérim » Caroline Pépin, soit nommée à titre de personne-contact afin de formuler et envoyer la demande;

QUE S.H. le maire, Luc Provençal, soit nommé mandataire et soit autorisé à signer au nom du demandeur de la subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications

6. FINANCES

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<u>R-2017-05-5835:</u> <u>OMH - MRC Robert-Cliche</u>

Attendu que le gouvernement du Québec par le biais de la Société d'Habitation du Québec met de l'avant une restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2017 (suite)

la Ville de Beaucevi	Attendu qu'un office municipal d'habitation est présent sur le territoire de ille
établit sur le territo	Attendu que la Ville de Beauceville désire se regrouper avec les 5 OMH pire de la MRC Robert-Cliche
	Il est proposée par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu,
Robert-Cliche de se	DE demander aux 5 autres OMH situés sur le territoire de la MRC regrouper et de former une nouvelle entité.
Période de questio	o <u>ns</u>
Aucune question n'	'est posée
8. LEVÉE O	U AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
R-2017-05-5836:	Levée de la séance
	Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Et résolu à l'unanimité
	QUE la séance soit levée

LUC PROVENÇAL, Maire

MADELEINE POULIN, Greffière





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 juin 2017 à 20:00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-06-5837: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en ajoutant à affaire nouvelles « avis de motion pour modifier règlement véhicules hors route » et laissant l'item "affaires nouvelles" ouvert.

R-2017-06-5838: Adoption des procès-verbaux des séances du 1^{er}, 8 mai et la séance extraordinaire du 15 mai 2017

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE des procès-verbaux des séances du 1^{er} et 8 mai et la séance extraordinaire du 15 mai 2017 soient adoptés tels que rédigés.

<u>A-2017-06-440:</u> <u>Avis de motion</u>

Le conseiller monsieur Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant la répartition du coût des travaux de stabilisation des berges de différents cours d'eau de la Ville de Beauceville.

A-2017-06-441: Avis de motion

La conseillère madame Renée Berberi donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant l'article 15 du règlement 2013-290 « règlement sur les systèmes d'alarme anti-intrusion ».

A-2017-06-442: Avis de motion

Le conseiller monsieur Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2016-341 « règlement sur le zonage ».

R-2017-06-5839: Adoption du projet de règlement no 2017-371

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement no 2017-371 « règlement de zonage » soit adopté tel que rédigé.



R-2017-06-5840: Autorisation signature entente Odacité

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE S.H. le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente entre la Ville de Beauceville et Odacité Beauceville Inc. concernant la permission de circuler avec des camions-citernes dans les stationnements municipaux et sur les trottoirs donnant accès à ses stationnements pour alimenter en essence la nouvelle station-service qui sera construite au 575, boulevard Renault.

R-2017-06-5841: Approbation calendrier de conservation

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que Ville de Beauceville est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

Attendu que Ville de Beauceville n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Greffière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Beauceville

R-2017-06-5842: Maire suppléant

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Dany Veilleux soit et est nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre, octobre 2017.

R-2017-06-5843: Nomination au CA provisoire regroupement OMH

Attendu que les municipalités de la MRC Robert-Cliche ont convenu que les offices municipaux d'habitation du territoire de la MRC se regrouperaient, sur une base volontaire, au niveau du territoire de la MRC;





Attendu que le processus de regroupement nécessite la mise en place d'un conseil d'administration provisoire, aussi appelé Comité de transition et de concertation;

Attendu que chaque municipalité concernée doit nommer un administrateur qui siégera sur ledit conseil d'administration provisoire;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Claude Mathieu, il est résolu à l'unanimité

QUE madame Renée Berberi soit nommée sur le conseil d'administration provisoire (aussi appelé Comité de transition et de concertation) pour le regroupement des OMH du territoire de la MRC Robert-Cliche

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2017-06-5844: Soumission Ruisseau Bertrand

Considérant la demande de prix pour la réfection du ponceau du ruisseau

Bertrand

basse;

Considérant les offres reçues par:

Les Excavations de la Chaudière Inc. 378 450,77 \$

Dulac et Fils cie Ltée 412 860,37 \$ non conforme

Constructions de l'Amiante Inc. 477 048,52 \$ R.J. Dutil et Frères Inc. 527 108,64 \$

Considérant la recommandation de Éqip solutions d'accepter l'offre la plus

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les Excavations de la Chaudière » au montant trois cent soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante dollars et soixante-dix-sept cents 378 450,77 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation de toutes les autorisations nécessaires au projet;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2015-321.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2017-06-5845: Soumission rapiéçage et resurfaçage des rues

Considérant la demande de prix pour le rapiéçage et resurfaçage des rues;

Considérant les offres reçues par:

Construction Abénakis inc. 261 185,84 \$ taxes incluses





Construction BML Division Sintra 275 437,21 \$ taxes incluses Pavage Sartigan Ltée 289 437,50 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Construction Abénakis Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Construction Abénakis Inc. » au montant deux cent soixante et un mille cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-quatre cents (261 185,84 \$) taxes incluses, détaillé comme suit:

à la paveuse 113,75 \$/tonne taxes exclues

au râteau 239,00 \$/tonne taxes exclues chaine de béton bitumineux 95,00 \$ m.l. taxes exclues;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. SÉCURITÉ

R-2017-06-5846: Permission de passer (Bar Traffic)

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

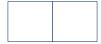
Que la Ville de Beauceville autorise le passage sur notre territoire de la randonnée de motos samedi le 5 août 2017, pour venir en aide à des enfants malades organisée par le bar Traffic de St-Benoit-Labre.

- 4. URBANISME
- 5. LOISIRS
- 6. FINANCES

R-2017-06-5847: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2017-05 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





R-2017-06-5848: Annulation des soldes résiduaires

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A, selon ce qui y était prévu

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- 1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- 2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- 3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.







7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<u>Correspondance</u>		
Aucune correspon	dance	
Affaires nouvelles		
Piste cyclable mis	e a jour par Marie-Andrée Gi	roux
<u>A-2017-06-443:</u>	Avis de motion modifiant	règlement véhicules hors
sera proposé	•	nne avis de motion qu'à une séance ultérieure i èglement 2010-244 « permettre la circulation des municipaux »
<u>Période de questi</u>	<u>ons</u>	
Quelques question	ns sont posées par les person	nes présentes.
8. LEVÉE C	OU AJOURNEMENT L	DE LA SÉANCE
<u>R-2017-06-5849:</u>	Levée de la séance	
	Il est proposé par monsieu Et résolu à l'unanimité	r Dany Veilleux
	QUE la séance soit levée.	
MADELEINE POUL	IN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Nº du règlement	Dépense	Emprunt	Nouveau	Nouveau	Appropriation	
	prévue au règlement	prévu au règlement	montant de la dépense*	montant de l'emprunt*	Fonds général	Subvention
2013-291	1 137 000	1 137 000	1 057 885	1 062 000	0	75 227
2014-305	2 325 896	2 084 642	1 654 926	1 644 000	10 926	0
2015-323	424 680	424 680	348 218	348 000	0	120 291
2015-324	833 000	833 000	649 450	647 000	0	28 562
2015-329	556 000	556 000	413 911	121 500	1 573	412 338
2015-331	520 000	520 000	465 396	467 000	0	S/O

Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
S/O	S/O	75 000
S/O	S/O	440 642 76 680 186 000 434 500
S/O	S/O	
S/O	S/O	
S/O	S/O	
S/O	S/O	53 000

2013-291 : Réhabilitation conduite eau potable 9^e entre 87^e et le Boul. Renault

2014-305 : Réfection de rues 9^e ave, 40^e ave, 101^e et Boul. Renault

2015-323 : Travaux 97^e rue 2015-324 : Travaux 102^e rue 2015-329 : Travaux 126^e rue 2015-331 : Camion autopompe

^{*} Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 19 juin 2017 à 19:00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-06-5850: Adoption du 2^e projet de règlement no 2017-371

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE le 2^e projet de règlement no 2017-371, règlement modifiant le règlement 2016-341 concernant le zonage soit adopté tel que rédigé.

2. URBANISME

<u>R-2017-06-5851:</u> <u>Dérogation mineure – 214, 6^e Avenue, lot 4 061 006</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 214, 6e Avenue, sur le lot 4 061 006 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété sise au 214, 6ième Avenue sur le lot 4 061 006, la dérogation au règlement de zonage 2004-139 vise à rendre conforme l'implantation d'une palissade de bois ou d'une clôture de formes et dimensions réglementaires sur la propriété du demandeur, mais à la limite de l'emprise de la 122^e Rue. La présente est accordée conditionnellement à ce que la palissade soit retirée l'automne avant la première neige et remise au printemps après la dernière neige.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 24 mai 2017

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2017-06-5852: Dérogation mineure – 208, 128^e Rue, lot 4 060 564

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 208, 128^e Rue, sur le lot 4 060 564 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété située au 208, de la 128ième Rue, lot 4 060 564, la dérogation au règlement de zonage 2004-139 consiste à rendre conforme la construction d'un solarium dans la marge avant de la 12^e Avenue. La



nouvelle construction ne pouvant empiéter dans la cour avant de plus de 4.5 m, l'empiétement réglementaire étant de 2.0 m. La présente est dérogation est accordée, mais deviendra nulle dans la situation ou le bâtiment principal doit être détruit suite à un sinistre et que ce dernier n'est pas reconstruit dans les 12 mois suivant la démolition ou que le bâtiment principal est démoli dû à un changement d'usage.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 24 mai 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

<u>R-2017-06-5853:</u> <u>Dérogation mineure – 934, route Fraser, lot 3 489 197</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 934, route Fraser, sur le lot 3 489 197 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété située au 934, de la route Fraser, lot 3 489 197, la dérogation au règlement de construction 2004-137 consiste à rendre conforme la construction d'un garage avec une tôle structurale, de type galvalum, classé comme un revêtement non architectural avec les arêtes de type demi-cylindrique et pouvant être jugé non conforme avec l'architecture des bâtiments voisins. La présente dérogation permet uniquement l'implantation de ce type de construction en cour arrière et il doit être dissimulé à l'aide de buissons ou d'une haie d'arbres, sur les côtés et à l'arrière.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

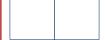
Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 24 mai 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE







Période de questions

Aucune question n'est posée

4. LEVÉE DE LA SÉANCE				
R-2017-06-5854:	Levée de la séance			
	Il est proposé par monsieu Et résolu à l'unanimité	r Claude Mathieu		
	QUE la séance soit levée.			
LUCIE POULIN, Ass	Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire		



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 juillet 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence du Maire suppléant Dany Veilleux.

1. GREFFE

R-2017-07-5855: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2017-07-5856: Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2017 et la séance extraordinaire du 19 juin 2017

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 et la séance extraordinaire du 19 juin 2017 soit adopté tel que rédigé.

A-2017-07-444: Avis de motion pour la modification du règlement 2016-341

Le conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant la grille des usages permis dans la zone 208-P du règlement 2016-341 en ajoutant les usages suivants à l'intérieur du GROUPE D'USAGES / 1. HABITATION

131. - Habitation multifamiliale isolée d'au plus 8 logements par bâtiment
 132. - Habitation multifamiliale jumelée d'au plus 8 logements par bâtiment
 133. - Habitation multifamiliale en rangée d'au plus 8 logements par bâtiment

R-2017-07-5857: Adoption du règlement 2017-368 modifiant le règlement 2013-290 sur les systèmes d'alarme anti-intrusion

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2017-368 modifiant le règlement 2013-290 sur les systèmes d'alarme anti-intrusion soit adopté tel que rédigé.

R-2017-07-5858: Adoption du 1^{er} projet de règlement no 2017-373

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement no 2017-373 modifiant le règlement de zonage 2016-341 soit adopté tel que rédigé.





2. TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2017-07-5859: Achat d'une remorque pour la pelle hydraulique

Considérant la demande de prix pour l'achat d'une remorque pour le service des travaux publics;

Considérant que le prix est de 18 250 \$ excluant les taxes;

Considérant la recommandation de monsieur Denis Guay d'accepter cette

offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte le prix qui est dix-huit mille deux cent cinquante (18 250 \$) taxes exclues pour l'achat de la remorque conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt du MAMOT à venir pour l'achat de la pelle hydraulique;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2017-363 pour la pelle hydraulique.

R-2017-07-5860: Piste cyclable – phase urbaine

Considérant la demande pour faire la piste cyclable carrossable dans le secteur urbain sur une distance de 4,5 km;

Considérant l'acceptation d'effectuer les travaux le 15 mai dernier par les membres du conseil;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux, et résolu à l'unanimité

Que la Ville autorise une dépense totalisant 90 000 \$ pour la piste cyclable dans le secteur Urbain afin de rendre le tout carrossable pour l'été et qui sera payable à même le fonds réservé de la piste cyclable.

3. SÉCURITÉ

R-2017-07-5861: Embauche du pompier Jessy Rodrigue

Considérant que le candidat Jessy Rodrigue rencontre les critères de base pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre d'apprenti pompier, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité





Que la Ville de Beauceville engage, monsieur Jessy Rodrigue comme apprenti pompier, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

4. URBANISME

<u>R-2017-07-5862:</u> <u>Dérogation mineure – 940, route Fraser, lot 5 668 463</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 940, route Fraser, sur le lot 5 668 463 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété sise au 940, Route Fraser sur le lot 5 668 463, la dérogation au règlement de zonage 2004-139 vise à rendre conforme un seul accès au chemin public qui totalisera 26 m de largeur en un seul tenant. L'actuel règlement de zonage autorise, pour cette propriété, deux accès d'une largeur maximale de 12 m, séparés par une bande de non-accès de 10,0 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 8 juin 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par, monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

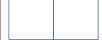
R-2017-07-5863: Dérogation mineure – 228, 22^e Rue, lot 4 061 181

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 228, 22^e Rue, sur le lot 4 061 181 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété située au 228, de la 22ième Rue, sur le lot 4 061 181, la dérogation au règlement de zonage 2004-139 consiste à autoriser l'agrandissement d'un garage existant d'une superficie de 36 m² en y ajoutant une nouvelle section de 44.60 m² ce qui portera la superficie totale du garage à 80,60 m². Le règlement de zonage actuel autorise, pour cette propriété, un garage de 42 m² au maximum. Les travaux d'agrandissement demandés auront comme conséquence de permettre d'augmenter la superficie du bâtiment de 1,9 fois la dimension maximale autorisée par le règlement.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 8 juin 2017;





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017 (suite)

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par, madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

<u>R-2017-07-5864:</u> <u>Dérogation mineure – 228, 22^e Rue, lot 4 061 181</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 228, 22^e Rue, sur le lot 4 061 181 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété située au 228, de la 22e Rue, sur le lot 4 061 181, la dérogation au règlement de zonage 2004-139 consiste à autoriser l'agrandissement du garage existant, situé à l'extrémité nord-est de la propriété, avec une marge arrière de moins d'un mètre. Le règlement de zonage pour cette zone exige une marge arrière de 1,0 m au minimum pour les constructions secondaires, tel que les garages.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 8 juin 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par, monsieur Claude Mathieu, Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2017-07-5865: Trottoirs phase II, boulevard Renault –

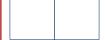
Considérant les travaux de finition des trottoirs phase II face au 569 boul. Renault,

Considérant l'entente intervenue entre le propriétaire du 569 boul. Renault, le Ministère des Transports et la Ville de Beauceville

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente entre Gestion Michel Vallée Inc., la Procureure générale du Québec (Agissant aux droits du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) et la Ville de Beauceville.

5. LOISIRS





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017 (suite)

6. FINANCES

<u>Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.</u>

R-2017-07-5866: Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour des travaux d'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Qu'un montant de cent mille dollars (100 000 \$) soit affecté pour des travaux d'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affection (surplus accumulé).

R-2017-07-5867: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau du compte 2017-03 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

- Aucune correspondance

Affaires nouvelles

R-2017-07-5868: Demande de subvention pour hôtel de ville

Considérant l'aide financière offerte au volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens, le sous-volet 5.1 permet d'accompagner des municipalités dont la capacité financière est plus limitée dans la réalisation de travaux visant à répondre à des problématiques importantes associées à l'état de leurs infrastructures municipales de base, qu'elles soient à vocation municipale ou communautaire.

Considérant que la Ville de Beauceville répond aux critères d'admissibilité:

- o Ville < 25 000 habitants
- Indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée2 (RFU) > 80 soit <u>162</u> =
 65 % coût admissible

Considérant que la Ville de Beauceville a reçu une offre de relocalisation pour son hôtel de ville et sa salle communautaire par "Les Espaces D'Amico Marcoux" le premier (1er) juin 2017, qui permettrait à la municipalité de fournir les services à la population, même en situation d'inondation.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017 (suite)

Considérant l'offre de "Les Espaces D'Amico Marcoux" pour la construction d'un nouvel hôtel de ville à 250 \$/pi carré pour les 6 000 pi carrés nécessaires.

Considérant que l'emplacement déterminé pour les nouveaux locaux de l'administration municipale serait situé à l'intérieur du quadrilatère bordé par la 115^e Rue au sud, la 125^e Rue au nord et par le boulevard Renault à l'ouest et la 9^e Avenue à l'est, convient au conseil de ville.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville présente une demande de subvention « RECIM Volet 5.1 » pour le projet « <u>Hôtel de Ville et Salle communautaire de Beauceville</u> » en fonction des spécifications de l'offre des Espaces D'Amico et Marcoux, dans le but de relocalise l'actuel hôtel de ville dans les meilleurs délais.

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ».

R-2017-07-5869: Réfection rang St-Charles Nord

Considérant la demande des citoyens résidants sur le rang St-Charles Nord pour l'asphaltage de cette artère,

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc

De créer un fonds réservé afin de pouvoir asphalter le rang St-Charles Nord au cours de l'année 2018.

Période de questions

Une vingtaine de résidents – secteur 99^e Rue – sont venus discutés du projet de règlement 2017-371.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2017-07-5870:	Levée de la séance	
	Il est proposé par monsie Et résolu à l'unanimité	ur Sylvain Bolduc
	QUE la séance soit levée.	
MADELEINE POULI	N, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 31 juillet 2017 à 16:30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2017-07-5871

Modification du règlement 2017-364 « règlement décrétant une dépense de 470 000 \$ et un emprunt de 470 000 \$ pour des travaux de réfection de structure de rue et pavage d'une partie la 158^e Rue, la 160^e Rue, 162^e Rue et la 14^e Avenue et 32^e Avenue »

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2017-364 « règlement décrétant une dépense de 470 000 \$ et un emprunt de 470 000 \$ pour des travaux de réfection de structure de rue et pavage d'une partie la 158^e Rue, la 160^e Rue, 162^e Rue et la 14^e Avenue et 32^e Avenue » soit modifié comme suit:

- ❖ L'article 3 est remplacé par le suivant: Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de quatre cent soixante-dix mille dollars (470 000 \$) sur une période de vingt (20) ans ».
- ❖ Au 2e paragraphe de l'article 4 remplacé l'annexe « A » par l'annexe « B »
- ❖ L'article 5 est remplacé par le suivant: Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu du premier paragraphe de l'article 4 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par le premier paragraphe de l'article 4.

Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 476.3 de la Loi sur les cités et villes.

Le paiement alors fait exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement

❖ À l'article 6 remplacé l'annexe « A » par l'annexe « B »

Période de questions

Aucune question n'est posée







SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2017 (suite)

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux

	. , .		
Q	UE la séance soit levée.		
MADELEINE POULIN, (LUC PROVENÇAL, Maire	
WADELLINE FOOLIN,	oi emere	LOC PROVENÇAL, IVIAIIE	



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE 14 AOÛT 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 14 août 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-08-5873: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2017-08-5874: Adoption des procès-verbaux des séances du 3 juillet et 31 juillet 2017

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances des séances du 3 juillet et 31 juillet 2017 soient adoptés tels que rédigés.

R-2017-08-5875: Indexation des salaires électoraux municipaux

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que les salaires électoraux municipaux soient majorés au même taux que les IPC des années 2014, 2015 et 2016 soit: 2,0%, 1,1% et 1,4%.

R-2017-08-5876: Adoption du règlement résiduel 2017-371

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

Que le règlement résiduel 2017-371 modifiant le règlement 2016-341 « règlement sur le zonage » soit adopté tel que rédigé.

R-2017-08-5877: Autorisation signature entente – préventionniste

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

D'autoriser S.H. le maire, monsieur Luc Provençal, et la greffière, madame Madeleine Poulin à signer l'entente concernant le service de prévention incendie avec la Ville St-Joseph aux conditions qui y sont stipulées. L'entente est d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.





R-2017-08-5878: Autorisation tenue d'une collecte de dons sur voie publique

Considérant que le règlement no 2015-327 « sur le colportage et la sollicitation » de la Ville de Beauceville exige l'autorisation par résolution pour la tenue d'une activité de type « barrage routier »

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'autoriser la Fondation du Cœur Beauce-Etchemin à tenir une collecte de dons sur la voie publique « barrage routier » sur le boulevard Renault, direction Nord et Sud, face au pont et sur le pont à la jonction du boulevard, le 7 septembre 2017 entre 16h00 et 18h00.

R-2017-08-5879: Acquisition de la 31^e Avenue et une partie de la 19^e Avenue

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville acquiert de « Les Placements Duroy Enr.» le lot 5 566 326 étant la 31^e Avenue et une partie de la 19^e Avenue.

QUE monsieur le Maire Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

R-2017-08-5880: Dérogation mineure – 364-E, route Kennedy, lot 3 487 402

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 364-E, route Kennedy, lot 3 487 402 à Beauceville a été formulée à l'effet

de rendre conforme la marge latérale sud-est du bâtiment de 0,52 m. Le règlement de 2016-341 exige une marge latérale de 2,0 m au minimum pour ce secteur.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 19 juillet 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.





5. LOISIRS

6. FINANCES

R-2017-08-5881: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2017-07 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2017-08-5882: Maintien de la gestion de l'offre

Considérant que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelques 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

Considérant que lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place,

Considérant que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

Considérant que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

Considérant que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demimilliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

Considérant que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

Considérant que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;





Considérant que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

Considérant que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons:

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Beauceville demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

R-2017-08-5883: Regroupement des Offices municipaux des municipalités de Beauceville, de Saint-Frédéric-de-Beauce, de Saint-Joseph-de-Beauce, de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Tring-Jonction et de Saint-Victor

Attendu que l'office municipal d'habitation de Beauceville, l'office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'office municipal d'habitation de Saint-Joseph-de-Beauce, l'office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne, l'office municipal d'habitation de Tring-Jonction et l'office municipal d'habitation de Saint-Victor ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

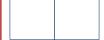
ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Beauceville, de Saint-Frédéric-de-Beauce, de Saint-Joseph-de-Beauce, de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Tring-Jonction et de Saint-Victor un projet d'entente de regroupement des six offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au Lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu sur recommandation du comité exécutif.

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'office municipal d'habitation de Beauceville, l'office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'office municipal d'habitation de Saint-Joseph-de-Beauce, l'office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne, l'office municipal d'habitation de Tring-Jonction et l'office municipal d'habitation de Saint-Victor suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.



7.1. -	<u>Correspondance</u>			
7.2.	2. Affaires nouvelles			
7.3.	Période de qu	<u>uestions</u>		
Quel	ques questions	s ont été posées lors de la sé	ance.	
<i>8.</i>	LEVÉE O	U AJOURNEMENT D	PE LA SÉANCE	
<u>R-20</u>	17-08-5884:	Levée de la séance		
	Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Et résolu à l'unanimité			
	QUE la séance soit levée.			
MAD	ELEINE POULII	N, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire	



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 28 août 2017 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2017-08-5885: Acceptation soumission piste cyclable monsieur Claude Mathieu madame Renée Berberi

Considérant la demande de prix pour l'asphaltage de la piste cyclable phase I entre Notre-Dame-des-Pin et le parc des Rapides du Diable sur une distance de 2,3 km

Considérant les offres reçues par:

Nasco Inc. 120 332,84 \$ taxes incluses
Pavage Sartigan Ltée 126 555,05 \$ taxes incluses
Pavage Abénakis Inc. 131 573,44 \$ taxe incluses

Considérant la recommandation du Directeur-adjoint aux Travaux Publics, Pier-Luc Rancourt, ing., d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Nasco Inc. » au montant cent vingt mille trois cent trente-deux dollars (120 332,84 \$) taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds réservé pour la piste cyclable.

A-2017-08-445: Avis de motion modification règlement de zonage

La conseillère Renée Berberi donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2016-341 modifiant la grille des usages.

R-2017-08 5886:- Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement no 2017-374 modifiant le règlement de zonage 2016-341 soit adopté tel que rédigé.

<u>R-2017-08-5887:</u> Adoption du 2e projet de règlement no 2017-373

Il est proposé par monsieur Vincent Roy , Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le 2^e projet de règlement no 2017-373 modifiant le règlement de zonage 2016-341 soit adopté tel que rédigé.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2017 (suite)

5- Période de questions

MADELEINE POULIN, Greffière

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

6- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2017-08-5888:	Levée de l'assemblée
	Il est proposé par monsieur Vincent Roy que la séance soit levée.

LUC PROVENÇAL, Maire



SÉANCE ORDINAIRE 5 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 septembre 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-09-5889: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

2 points à ajouter dans les affaires nouvelles

R-2017-09-5890: Adoption du procès-verbal de la séance du 14 et 28 août 2017

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 14 et 28 août 2017 soient adoptés tels que rédigés.

R-2017-09-5891: Adoption du 1^{er} projet règlement 2017-372

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement no 2017-372 modifiant le règlement 2010-244 « permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux » soit adopté tel que rédigé.

A-2017-09-446. Avis de motion augmentation du fonds de roulement

Le conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 1995-388 augmentant le fonds de roulement.

R-2017-09-5892: Adoption projet de règlement 2017-375 augmentant le fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement no 2017-375 modifiant le règlement 1995-388 augmentant le fonds de roulement.



A-2017-09-447. Avis de motion relatifs aux alarmes incendie non fondées

Le conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé le règlement 2017-376 relatif aux alarmes incendie non fondées.

R-2017-09-5893: Adoption projet de règlement 2017-376 relatif aux alarmes

incendie non fondées

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement no 2017-376 relatif aux alarmes incendie non fondées.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2017-09-5894: Soumission pour laboratoire de la 134^e Rue

Considérant la demande de prix pour le contrôle des matériaux à temps plein sur le projet de la 134^e Rue;

Considérant la recommandation du Directeur-adjoint des Travaux public, Pier-Luc Rancourt, ing. d'accepter l'offre de Englobe Corp;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission d'Englobe Corp tel que leur offre daté 9 juin 2017 en annexe « A » faisant partie de la présente résolution;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2016-339.

R-2017-09-5895: Soumission réfection secteur Poulin Bizier

Considérant la demande de prix pour la réfection de rue secteur

Poulin-Bizier;

Considérant les offres reçues par:

9060-1535 Québec Inc. / A.D. Roy 515 747,96 \$ taxes incluses Les Excavations de la Chaudière inc. 563 682,18 \$ taxes incluses Giroux & Lessard 596 047,14 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation Jean-François Poirier, ing. de la firme WSP Canada Inc. d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité



QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de «9060-1535 Québec Inc. / A.D. Roy » au montant cinq cent quinze mille sept cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-seize cents (515 747,96 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation de toutes les autorisations nécessaires au projet;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2017-364 et à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour un montant maximal de 50 000 \$.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2017-09-5896: Acceptation du rapport annuel pour 2016 sur l'usage de l'eau potable

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le rapport annuel pour 2016 sur l'usage de l'eau potable soit accepté tel que rédigé.

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

<u>R-2017-09-5897:</u> <u>Demande à la CPTAQ - lot 4 060 651</u>

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 651 en date du 30 août 2017, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 4 060 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce. La présente résolution vise un changement de la configuration du droit acquis résidentiel déjà accordé par la CPTAQ. Cette nouvelle configuration préparée par un arpenteur-géomètre tient compte de la topographie accidentée du terrain en lien avec l'accès à la propriété.

Considérant que la Commission a déjà autorisée d'utiliser à une fin autre que l'agriculture dans l'avis de conformité no 309 520;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 651 en date du 30 août 2017, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 4 060 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce. La Commission ayant déjà autorisé d'utiliser à une fin autre que l'agriculture dans l'avis de conformité no 309520, la présente résolution vise un changement de la configuration du droit acquis résidentiel déjà



accordé par la CPTAQ. Cette nouvelle configuration préparée par un arpenteur-géomètre tient compte de la topographie accidentée du terrain en lien avec l'accès à la propriété.

4. LOISIRS

R-2017-09-5898: Entérinement de la déclaration des bibliothèques du Québec

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

D'entériner la Déclaration des bibliothèques du Québec.

6. FINANCES

R-2017-09-5899: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2017-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2017-09-5900: Projet régional déploiement fibre optique

CONSIDÉRANT la réalisation d'un appel d'intention d'un projet régional pour le déploiement de la fibre optique ou d'une technologie équivalente, coordonné par la MRC Robert-Cliche;





CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un projet à caractère régional mais décidé et approuvé localement par chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche;

CONSIDÉRANT QUE trois promoteurs ont manifestés leurs intentions de déployer une fibre optique ou un produit équivalent sur le territoire de la MRC Robert-Cliche et qu'ils ont présenté leur solution;

CONSIDÉRANT QUE les coûts budgets des promoteurs intéressés, ont été remis par la MRC Robert-Cliche à la Ville de Beauceville;

CONSIDÉRANT QUE les services de contentieux de la MRC Robert-Cliche et le service de contentieux du promoteur retenu se sont consultés ou se consulteront sur le modèle de contrat à adopter qui éventuellement répondra aux exigences des lois et de la règlementation en vigueur et sera négocié par la Ville de Beauceville;

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente liera individuellement chacune des municipalités avec le promoteur de son choix selon les critères de son Conseil sera négocié;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux

Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité:

DE retenir les services du promoteur Sogetel pour négocier et signer une entente pour le déploiement éventuel de la fibre optique sur le territoire de la Ville de Beauceville;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE considérer la proposition du promoteur Sogetel comme étant la plus avantageuse;

DE négocier avec les représentants du promoteur et ceux de la MRC un projet de protocole d'entente pour le déploiement éventuel de la fibre optique ou d'un produit équivalent sur le territoire de chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche;

DE réaffirmer qu'il appartient à chacune des municipalités, une fois le projet d'entente négocié, de l'approuver par résolution;

DE mandater le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, s.e.n.c.r.l., par Monsieur Claude Jean, pour représenter la MRC Robert-Cliche dans le cadre de ces négociations

Correspondance

Affaires nouvelles

Vendeurs itinérants (Luc)





M. Le maire a invité la population à l'ouverture de la piste cyclable le 17 septembre prochain

R-2017-09-5901: Autorisation Marie-Josée Breton nommée assistante trésorière

Considérant que le poste d'assistante trésorière est vacant pour le remplacement de madame Véronique Morin lors de son congé de maternité;

Considérant que suite à la mise en candidature au poste d'assistante-trésorière plusieurs candidatures ont été reçues;

Considérant que madame Marie-Josée Breton répondait aux critères demandés;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche madame Marie-Josée Breton au poste d'assistante-trésorière en remplacement de madame Véronique Morin.

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

Période de questions

Sylvio Morin, système incendie et anti-intrusion

Sylvio Morin comme citoyen 422 A rang St-Joseph la croix de chemin qu'est-ce que la Ville pourrait faire pour conserver la croix. Le foin est long aussi. On va envoyer les travaux publics voir les dommages.

Andréanne Huot : où se situe les amendements des règlements de zonage

Keven Pomerleau : Visite des arénas quels sont- elles :

St-Martin serait-elle serait dans vos visées elle a couté ±2 000 000 \$

Secteur-Poulin Bizier c'est où

La côte Fraser l'aqueduc a-t-elle été regainée comme le boulevard elle n'a pas été fait au long

Demande de dérogation qu'est-ce qu'on fait



2017-09-5902:	<u>Levée ou ajournement de la séance</u>
	Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Et résolu à l'unanimité
	QUE la séance soit levée.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE 11 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 septembre 2017 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-09-5903: De	mande d'appui	pour pro	jet FCN
--------------------	---------------	----------	---------

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'appuyer et de participer au projet «Stratégies d'adaptation aux changements climatiques en Moyenne-Chaudière» du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC) par une contribution en nature de 17 620\$ sur les trois ans prévus au projet (2018-2020).

Période de questions

R-2017-09-5904:

Aucune question n'a été posée

2. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux

Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

LUCIE POULIN, Assistante greffière	LUC PROVENÇAL, Maire



VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE RÉGULIÈRE 2 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 octobre 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-10-5905: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en annulant « l'item 1.3 » et ajouter à affaires nouvelles « vente de terrain »et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

Remise des certificats dans le cadre de Beauceville Fleurie

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 11 septembre 2017
- 1.3 Adoption du règlement no 2017-375 augmentant le fonds de roulement
- 1.4 Adoption du règlement no 2017-372 modifiant le règlement 2010-244 « permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
- 1.5 Annulation du règlement 2017-373 sur le zonage
- 1.6 Annulation du règlement 2017-374 sur le zonage
- 1.7 Avis de motion modifiant le règlement 2016-340 sur le plan d'urbanisme
- 1.8 Adoption du 1^{er} projet de règlement 2017-378 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme
- 1.9 Avis de motion modifiant le règlement 2016-341 concernant le zonage
- 1.10 Adoption du 1^e projet de règlement no 2017-379
- 1.11 Autorisation signature entente dans le cadre du programme supplément au loyer

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

- 2.1 Soumission pour laboratoire secteur Poulin & Bizier
- 2.2 Soumission pour laboratoire trottoir face Place Beauceville
- 3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

- 4.1 Dérogation mineure –lot 3 488 054
- 5. LOISIRS
- 6. FINANCES
- 6.1 Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.
- 6.2 Approbation du bordereau des comptes
- 6.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 416 000 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2017

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Correspondance
- 7.2 Affaires nouvelles
- 7.3 Période de questions
- 8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
- 8.1 Levée ou ajournement de la séance



R-2017-10-5906: Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 11 septembre 2017

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 5 et 11 septembre 2017 soient adoptés tels que rédigés.

1.3 Adoption du règlement no 2017-375 augmentant le fonds de roulement A reporter

R-2017-10-5907: Adoption du règlement no 2017-372 modifiant le règlement 2010-244 « permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

Il est proposé par monsieur Vincent Roy Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le règlement 2017-372 « modifiant le règlement 2010-244 « permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux » soit adopté tel que rédigé.

R-2017-10-5908: Annulation du règlement 2017-373 sur le zonage

Considérant que le règlement 2017-373 doit être concordant avec le règlement sur le plan d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE le règlement 2017-373 « modifiant le règlement 2016-341 concernant le zonage » soit annulé à toutes fins que de droit.

R-2017-10-5909: Annulation du règlement 2017-374 sur le zonage

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le règlement 2017-374 « modifiant le règlement 2016-341 concernant le zonage » soit annulé à toutes fins que de droit.

A-2017-10-448: Avis de motion modifiant le règlement 2016-340 sur le plan d'urbanisme

Le ou la conseiller(ère) monsieur Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2016-340 concernant le plan d'urbanisme.

R-2017-10-5910: Adoption du 1^{er} projet de règlement 2017-378 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité



Que le projet de règlement no 2017-378 modifiant le règlement de zonage 2016-340 concernant le plan d'urbanisme soit adopté tel que rédigé.

A-2017-10-449: Avis de motion modifiant le règlement 2016-341 concernant le zonage

Le ou la conseiller (ère) monsieur Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2016-341 concernant le zonage.

R-2017-10-5911: Adoption du 1^e projet de règlement no 2017-379

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu , Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le 1^e projet de règlement no 2017-379 modifiant le règlement de zonage 2016-341 soit adopté tel que rédigé.

R-2017-10-5912: Autorisation signature entente dans le cadre du programme supplément au loyer

Attendu que le gouvernement du Québec avec le Réseau de la santé se sont entendu pour le programme supplément au loyer;

Attendu que l'Office municipal d'habitation demeure gestionnaire et mandataire de la subvention;

Attendu qu'une entente tripartite doit être signée avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Beauceville et l'office municipal d'habitation;

Attendu qu'une entente bipartite doit être signée entre les propriétaires privés et l'Office municipal d'habitation;

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente tripartie dans le cadre du programme supplément au loyer, marché privé, SLI.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2017-10-5913: Soumission pour laboratoire secteur Poulin & Bizier

Considérant la demande de prix pour le contrôle des matériaux sur le projet du secteur Poulin & Bizier;

Considérant qu'Englobe Corp offre le même prix que l'offre de la 134^e Rue;

Considérant la recommandation du Directeur des Travaux publics, Denis Guay d'accepter l'offre de Englobe Corp;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc





Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission d'Englobe Corp tel que leur offre daté 9 juin 2017 en annexe « A » faisant partie présente résolution;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2017-364.

R-2017-10-5914: Soumission pour laboratoire trottoir face Place Beauceville

Considérant la demande de prix pour le contrôle des matériaux sur le projet trottoir face Place Beauceville

Considérant la recommandation du Directeur des Travaux publics, Denis Guay d'accepter l'offre de Englobe Corp et ce, rétroactivement au 10 mai 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission d'Englobe Corp tel que leur offre daté 10 mai 2017 en annexe « A » faisant partie présente résolution;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2017-361.

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

R-2017-10-5915: Dérogation mineure –lot 3 488 054

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété lot 3 488 054 en bordure du boulevard Renault à Beauceville a été formulée à l'effet

De rendre conforme l'implantation d'une enseigne autonome à moins de 1,0 m de la limite de la propriété, tel qu'exigé au règlement de zonage et l'implantation de 2 pompes à essence à moins de 2,0 m de la limite latérale de la propriété, les marges minimums dans cette situation étant de 4,5 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 13 septembre 2017

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.





5. LOISIRS

6. FINANCES

Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

R-2017-10-5916: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2017-09 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2017-10-5917: Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 416 000 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 416 000 \$ qui sera réalisé le 21 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2004-127	53 500 \$
2009-226	9 800 \$
2010-237	311 500 \$
2010-237	161 100 \$
2010-240	80 200 \$
2011-257	300 000 \$
2011-260	80 200 \$
2012-272	443 700 \$
2014-306	115 000 \$
2015-330	5 200 \$
2015-330	39 000 \$
2016-338	8 300 \$
2016-349	189 000 \$
2017-361	180 000 \$
2017-363	229 000 \$
2015-321	100 000 \$
2009-226	110 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations





et pour les règlements d'emprunts numéros 2004-127, 2010-237, 2010-240, 2011-257, 2011-260, 2012-272, 2014-306, 2015-330, 2016-349, 2017-361, 2017-363, 2015-321 et 2009-226, la Ville de Beauceville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 novembre 2017;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
- 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA SUCCURSALE 02831 630-B, BOUL. RENAULT BEAUCEVILLE, QC G5X 1M6

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2004-127, 2010-237, 2010-240, 2011-257, 2011-260, 2012-272, 2014-306, 2015-330, 2016-349, 2017-361, 2017-363, 2015-321 et 2009-226 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 novembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Correspondance

_

Affaires nouvelles

R-2017-10-5918: Vente de terrain

Considérant les offres d'achats reçus par M. Fernand Bolduc et M. Luc Maheu et Mme Marie-Claude Gagné pour les terrains 4 241 643 et 4 241 644 appartenant à la Ville de Beauceville

Attendu que suite à la rencontre avec les deux intéressés il a été entendu que M. Fernand Bolduc acquerrait les 2 terrains;

Attendu que M. Luc Maheu et Mme Marie-Claude Gagné auront le droit de continuer à occuper, à des fins récréatives, le terrain qu'ils entretiennent depuis plusieurs années et ce droit demeure valable à de futurs acquéreurs;

Attendu que M. Luc Maheu et Mme Marie-Claude Gagné pourront acquérir ladite parcelle de terrain au moment qu'il leur convient;

Attendu que dans l'éventualité que M. Fernand Bolduc venait à vendre lesdits terrains il devra les offrir à M. Luc Maheu et Mme Marie-Claude Gagné en premier;

En conséquence il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville vende les lots 4 241 643 et 4 241 644 à Monsieur Fernand Bolduc au montant de 325 \$ et aux conditions énumérées ci-haut et que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Que M. le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer au nom de la Ville de Beauceville ledit contrat.

M. Sylvain Bolduc, information de l'ouverture du Parc Bolduc le 5 octobre prochain. Coin $6^{\rm e}$ Avenue et $150^{\rm e}$ Rue.

Période de questions

Sylvio Morin, journaliste; Merci pour la Croix au coin du rang St-Joseph.

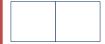
Remerciement envers les membres du conseil qui quittent ce soir.

Renée Berberi remercie de la confiance et sa vie publique se termine ce soir après 8 ans.

Dany remercie pour ceux qui ont voté pour lui et ses dossiers sont pas mal terminés.

Vincent remercie également espère avoir couté moins cher et bonne chance pour ceux qui suivent.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE







R-2017-10-5919: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 novembre 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-11-5920: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

- 1. GREFFE
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017
- 1.3 Adoption règlement 2017-376 « alarme incendie non fondé »
- 1.4 Nommer représentant à OMH et sur le CA temporaire
- 1.5 Avis de motion modifiant le règlement 2010-244
- 1.6 Présentation du projet de règlement 2017-380
- 1.7 Avis de motion modifiant le règlement no 2009-226
- 1.8 Présentation du projet de règlement 2017-377
- 1.9 Nomination d'un maire suppléant
- 1.10 Demande d'autorisation collecte de fonds (barrage routier) Comité d'aide
- 2. TRAVAUX PUBLICS HYGIÈNE DU MILIEU VOIRIE
- 2.1 Adoption des tableaux de déneigement 2017-2018
- 2.2 Soumission services professionnels
- 3. SÉCURITÉ
- 3.1 Demande d'une station télémétrique, caméra ou échelle limnimétrique
- 3.2 Embauche de personnel service de sécurité incendie
- 3.3 Formation de pompiers
- 4. URBANISME
- 4.1 Autorisation de signature pour le protocole d'entente du prolongement des services sous la route Fraser entre la 25^e Avenue et la 33e Avenue.
- 4.2 Demande à la CPTAQ lot 4 061 076
- 5. LOISIRS
- 6. FINANCES
- 6.1 Approbation du bordereau des comptes
- 6.2 Approbation programme TECQ
- 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 7.1 Remerciements aux Conseillers sortants
- 7.2 Nomination des membres du Conseil à différents comités et/ou organisme
- 7.3 Correspondance
- 7.4 Affaires nouvelles
 - 7.4.1 Appui au projet ACA Inondations d'Ouranos
- 7.5 Période de questions
- 8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
- 8.1 Levée ou ajournement de la séance



R-2017-11-5921: Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé.

1.3 REPORTÉ Adoption règlement 2017-376 « alarme incendie non fondé » Il est proposé par ____ Appuyé par ___ et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2017-376 « relatif aux alarmes incendie non-fondées »

R-2017-11-5922: Nomination représentant à OMH et sur le CA temporaire

Considérant que madame Renée Berberi n'a pas renouvelé son mandat comme conseillère municipale;

Considérant que madame Berberi représentait la Ville de Beauceville au conseil d'administration de l'OMH et au conseil d'administration provisoire (appelé Comité de transition et de concertation) pour le regroupement des OMH du territoire de la MRC Robert-Cliche;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, soit nommé représentant de la Ville de Beauceville, en remplacement de madame Renée Berberi, au conseil d'administration de l'OMH et au conseil d'administration provisoire (appelé Comité de transition et de concertation) pour le regroupement des OMH du territoire de la MRC Robert-Cliche

A-2017-11-450: Avis de motion modifiant le règlement 2010-244

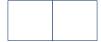
Le conseiller monsieur Mario Perron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2010-244 « permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux ».

Présentation du projet de règlement 2017-380

Le conseiller monsieur Mario Perron présente le projet de règlement 2017-380

A-2017-11-451: Avis de motion modifiant le règlement no 2009-226

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2017-377 « afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de additionnel de 600 000 \$ pour un emprunt total de 1 200 000 \$ ».



Présentation du projet de règlement 2017-377

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux présente le projet de règlement 2017-377

R-2017-11-5923: Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE madame Marie-Andrée Giroux soit et est nommée maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2017 et janvier et février 2018.

R-2017-11-5924: Demande d'autorisation collecte de fonds (barrage routier) Comité d'aide

Considérant que le règlement no 2015-327 « sur le colportage et la sollicitation » de la Ville de Beauceville exige l'autorisation par résolution pour la tenue d'une activité de type « barrage routier »

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

D'autoriser le Comité d'aide Beauceville à tenir une collecte de dons sur la voie publique « barrage routier » sur le boulevard Renault, direction Nord et Sud, face au pont et sur le pont à la jonction du boulevard, le 23 novembre 2017 entre 14h00 et 16h30.

2. TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2017-11-5925: Adoption des tableaux de déneigement 2017-2018

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE les tableaux de déneigement secteurs urbain et rural, pour la saison 2017-2018 soient et sont adoptés tels que soumis par le Directeur des travaux publics, Denis Guay.

2.2 REPORTÉ Soumission services professionnels

Considérant la demande de prix pour les services professionnels pour la conception des plans et devis concernant renforcement du mur de soutènement;

Considérant l'offre reçue de « Égip Solutions/génie » au montant de 15 950 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics d'accepter l'offre;

En conséquence, il	est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par	et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Éqip Solutions/génie.» au montant quinze mille neuf cent cinquante dollars (15 950 \$) taxes exclues, pour la conception des plans et devis pour ±150m² de mur berlinois;



QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. SÉCURITÉ

R-2017-11-5926: Demande d'une station télémétrique, caméra ou échelle limnimétrique

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique offre à la Ville de Beauceville de défrayer les coûts d'achat de cet équipement qui servira à la surveillance de la rivière Chaudière ;

Considérant qu'en contrepartie, la Ville de Beauceville s'engage à assumer certains coûts tels que l'installation, la programmation et le suivi de cet équipement ;

Il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre du Ministère de la Sécurité publique à l'effet de défrayer les coûts d'achat d'équipement;

Que la Ville de Beauceville s'engage à assumer les coûts récurrents d'entretien de cet équipement, les coûts d'installation et à en assurer le suivi.

R-2017-11-5927: Embauche de personnel – service de sécurité incendie

Considérant que le candidat Emmanuel Dostie rencontre les critères de base pour occuper le poste de pompier;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre de pompier à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur madame Marie-Andrée Giroux et résolu à

l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, monsieur Emmanuel Dostie comme pompier, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

R-2017-11-5928: Formation de pompiers

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service* de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;





Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Beauceville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Beauceville prévoit la formation de un pompier pour le « programme autosauvetage » et/ou de 2 pompiers pour le « programme matières dangereuses opération » et 15 pompiers dans le « programme autre » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Ville de Beauceville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche.

4. URBANISME

R-2017-11-5929: Autorisation de signature pour le protocole d'entente du prolongement des services sous la route Fraser entre la 25e Avenue et la 33e Avenue.

Attendu que 9334-0214 QUEBEC INC. a fait l'acquisition du terrain lot 3 488 513, en bordure de la route Fraser dans le but d'en faire un développement résidentiel;

Attendu que Construction Maxim Roy Inc. à fait l'acquisition du lot 5 173 417, en bordure de la route Fraser dans le but de construire des bâtiments résidentiels multifamiliaux;

Attendu que 9334-0214 Québec Inc. et Construction Maxim Roy Inc. demande à la Ville de l'autorisation de raccorder leurs bâtiments au réseau d'aqueduc et d'égouts;

Attendu que 9334-0214 Québec Inc. et Construction Maxim Roy Inc. s'engagent à couvrir les frais d'installation des services d'aqueduc et d'égouts selon les termes énoncés à l'intérieur du règlement déterminant les conditions relatives à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales 2017-366;





Attendu que la demande de prolongement des services pour permettre de nouvelles habitations en zone urbaine est conforme au Plan de planification stratégique de la Ville de Beauceville;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente no 2 de l'annexe du règlement 2017-366 et ses amendements, entre l'entreprise 9334-0214 Québec Inc., Construction Maxim Roy Inc. et la Ville de Beauceville concernant le prolongement des services municipaux sous la route Fraser pour desservir en services d'aqueduc et d'égouts les nouvelles constructions, entre la 25^e Avenue et la 33^e Avenue.

R-2017-11-5930: Demande à la CPTAQ - lot 4 061 076 4 061 244

Considérant la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, par le propriétaire des lots 4 061 076 et 4 061 244 en date du 15 septembre 2017, dans le but d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 4 061 076 du cadastre du Québec. La présente résolution vise la démolition et reconstruction d'une résidence construite avant l'entrée en vigueur de loi.

Considérant les critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur.

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 4 061 076 en date du 15 septembre 2017, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur ledit lot. La présente résolution vise la démolition et reconstruction d'une résidence construite avant l'entrée en vigueur de loi.

5. LOISIRS

6. FINANCES

R-2017-11-5931: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2017-10 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.



R-2017-11-5932: Approbation programme TECQ

Attendu que:

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu que:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés

• la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux cijointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2017-11-5933: Remerciements aux Conseillers sortants

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité





QUE des remerciements soient adressés à madame Renée Berberi conseillère sortante et messieurs Dany Veilleux et Vincent Roy, conseillers sortants pour le dévouement et leur excellent travail au cours des années passées au Conseil de la Ville de Beauceville.

R-2017-11-5934: Nomination des membres du Conseil à différents comités et/ou organisme

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil soient et sont nommés aux différents comités et/ou organismes, tels que ci-après:

Comité des finances	Marie-Andrée Giroux Claude Mathieu
Commission d'urbanisme	Claude Mathieu Bernard Gendreau
Comité des pompiers	Sylvain Bolduc François Veilleux
Comité de l'Aréna	Sylvain Bolduc Mario Perron
Chambre de commerce de Beauceville	François Veilleux
Commission des loisirs	Mario Perron Bernard Gendreau
L'Office d'habitation	Luc Provençal
Comité des Travaux publics	Claude Mathieu Bernard Gendreau Marie-Andrée Giroux
Comité des ressources humaines	Marie-Andrée Giroux Mario Perron Claude Mathieu
Piste cyclable régionale	Luc Provençal
Corporation développement industriel Substitut	François Veilleux Claude Mathieu

Correspondance

- Aucune correspondance



Affaires nouvelles

R-2017-11-5935: Appui au projet ACA - Inondations d'Ouranos

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

D'appuyer et de participer au projet d'analyses coûts-avantages (ACA) présenté par le consortium Ouranos et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) au groupe de travail sur l'économie de la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques de Ressources Naturelles Canada par une contribution en nature de 15 000 \$ sur les trois ans prévus au projet (2018-2020).

Période de questions

M. Sylvio Morin

- Vérifier la collecte de fonds du Comité d'aide de Beauceville sur la 102^e Rue Si le programme a été annoncé concernant la piste cyclable.
- A quel endroit se situe le projet de la route Fraser mentionné dans une résolution présentée.
- Concernant l'hôtel de ville est-il vrai les rumeurs pour une nouvelle construction

M. Claude Mathieu, - Concernant les oriflammes, on regarde pour aller à 35 oriflammes pour

l'an prochain.

Aviser la TVCB avant l'installation pour une publicité. Le repositionner sur le site de la Ville avec historique de la famille.

Sylvain Bolduc

- Dans le domaine sportif Jérôme Bernard champion mondial en karaté et sa conjointe Vanessa Drouin la pub sur l'Éclaireur.

M. le Maire

Présente les nœuds papillon qui seront vendus par Calacs pour leur financement.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2017-11-5936: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 20 novembre 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de la mairesse suppléante Marie-Andrée Giroux.

1. GREFFE

R-2017-11-5937: Rebaptiser le pont Fortin

Considérant que la Ville de Beauceville est soucieuse de son histoire et désire rendre hommage de façon plus concrète à M. Joseph-Édouard Fortin, pour qui le premier pont Fortin avait été baptisé en 1932,

Considérant que l'avocat Joseph-Édouard Fortin (1884-1949), époux de Blanche Carrier, devient le 1^{er} rédacteur en chef de 1908 à 1937 du journal l'Éclaireur et député provincial de Beauce de 1929 à 1935 et régistrateur de Beauce de 1935 à 1949.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

De demander à la Commission de toponymie d'apporter la modification au nom du pont Fortin par le nom complet suivant : Pont Joseph-Édouard-Fortin.

De mandater monsieur Paul Morin, directeur des communications, pour traiter le dossier auprès de la Commission de toponymie et des instances gouvernementales concernées.

R-2017-11-5938: Demande d'autorisation collecte de fonds (barrage routier) Comité d'aide

Considérant que le règlement no 2015-327 « sur le colportage et la sollicitation » de la Ville de Beauceville exige l'autorisation par résolution pour la tenue d'une activité de type « barrage routier »

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'autoriser le Comité d'aide Beauceville à tenir une collecte de dons sur la voie publique « barrage routier » sur l'avenue Lambert, direction Nord et Sud, face à la 102^e Rue, le 23 novembre 2017 entre 14h00 et 16h30.

Reporté Adoption règlement 2017-376 « alarme incendie non fondé »

ii est propose p	ar	
Appuyé par	et résolu à l'unanimité	

Que le règlement 2017-376 « relatif aux alarmes incendie non-fondées »

R-2017-11-5939: Adoption du règlement 2017-377

Il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu



QUE le règlement 2017-377 «afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de additionnel de 600 000 \$ pour un emprunt total de 1 200 000 \$ » soit adopté tel que rédigé

R-2017-11-5940: Adoption 2^e projet de règlement 2017-378

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE le 2^e projet de règlement 2017-378 « *règlement modifiant le règlement 2016-340, concernant le plan d'urbanisme* » soit adopté tel que rédigé

R-2017-11-5941: Adoption 2^e projet de règlement 2017-379

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE le 2^e projet de règlement 2017-379 « *règlement modifiant le règlement 2016-344, concernant le zonage* » soit adopté tel que rédigé.

R-2017-11-5942: Adoption du règlement no 2017-380

Il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le règlement 2017-3809 « modifiant le règlement 2010-244, permettant la circulation des véhicules hors route sur certain chemins municipaux » soit adopté tel que rédigé.

R-2017-11-5943: Autorisation vente terrain à Pavage Abénakis

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Pavages Abénakis le terrain lot $6\,170\,708\,$ d'une superficie de $257\,169,2\,$ pieds carrés ($23\,891,8\,$ m²) au montant de $0,35\,$ \$/pied carré excluant les taxes, situé à sur la $181^e\,$ Rue.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, ou la assistante greffière, Lucie Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2017-11-5944: Soumission services professionnels

Considérant la demande de prix pour les services professionnels pour la conception des plans et devis concernant renforcement du mur de soutènement;

Considérant l'offre reçue de « Éqip Solutions/génie » au montant de 15 950 \$ excluant les taxes





Considérant la recommandation du directeur des travaux publics d'accepter

l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Éqip Solutions/génie.» au montant quinze mille neuf cent cinquante dollars (15 950 \$) taxes exclues, pour la conception des plans et devis pour ±150m² de mur berlinois;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

<u>R-2017-11-5945:</u> <u>Dérogation mineure – 585, 9e Avenue, lot 5 604 076</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2016-341, à la propriété localisée au 585, 9^e Avenue, lot 5 604 076 à Beauceville a été formulée à l'effet

De permettre la construction d'un abri d'auto à moins de 1.0 m de la limite de la propriété voisine lot 3 488 087, toutefois la nouvelle construction ne devra pas être en deçà de 0.025 m de cette limite. Pour ce type de construction, la marge latérale minimale prévue au règlement est de 1.0 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 27 octobre 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2017-11-5946: <u>Dérogation mineure – 948 à 948-A, rang St-Charles, lot 3 488 908</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 2016-342, à la propriété localisée au 948 à 948-A, rang St-Charles, lot 3 488 908 à Beauceville a été formulée à l'effet





D'autoriser le lotissement de cette propriété de 4 672,9 m² en deux terrains, un de 2 332,2 m² et un second de 2 340.7 m². Le règlement actuel exige une superficie de 3 000 m² par propriété non desservie par l'aqueduc et le réseau d'égout sanitaire.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 27 octobre 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

<u>R-2017-11-5947:</u> <u>Dérogation mineure – 102, 233e Rue, lot 3 487 446</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 2016-342, à la propriété localisée au 102, 233^e Rue, lot 3 487 446 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ De permettre le lotissement du lot en deux sections de moins de 3 000 m² et de moins de 50 m de façade. Le règlement actuel exige au minimum pour ce type d'emplacement d'une superficie de 3 000 m² et d'une façade de 50 m ou plus.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 27 octobre 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

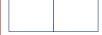
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

<u>R-2017-11-5948:</u> <u>Dérogation mineure – 102, 233e Rue, lot 3 487 446</u>

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2016-341, à la propriété localisée au 102, 233^e Rue, lot 3 487 446 à Beauceville a été formulée à l'effet

Afin de rendre conforme une marge avant de moins de 7,5 m pour chacun des deux bâtiments existants, la marge avant minimale requise pour cette zone étant de 7,5 m.





Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 27 octobre 2017;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

5. LOISIRS

R-2017-11-5949: Autorisation de déposer une demande de subvention pour aréna

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville réitère son intention de réaliser le projet de construction d'un nouvel aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités;

QUE soit reconfirmé l'engagement de la Ville de Beauceville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Beauceville désigne monsieur Félix Nunez, directeur-général de la Ville de Beauceville comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

R-2017-11-5950: Mandat chargé de projet - aréna

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

De mandater Infra Sport à accompagner la Ville dans les phases préliminaires à la construction du nouvel aréna tel que l'offre présenté et daté du 16 novembre 2017 et décrit à l'annexe « A ».





6. FINANCES

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question n'est posée.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2017-11-5951: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Veilleux

QUE la séance soit levée.

Et résolu à l'unanimité

MADELEINE POULIN, Greffière MARIE-ANDRÉE GIROUX, Mairesse suppléante







ANNEXE « A »

Offra de carviere vicant l'accompagnement d'avant projet

Pour le bénéfice de :

MUNICIPALITÉ DE BEAUCEVILLE

Soumise à :

M. Félix Nunez Directeur général

Par:









Table des matières

Responsabilités générales									
Début de mandat	3770								
Avant-projet	3770								
Appel d'offres	3771								
Prix du mandat	2771								





Il nous fait plaisir de vous faire parvenir cette offre de services en vue de vous accompagner dans les phases préliminaires à la construction de votre nouvel aréna. Cette offre de service liste les tâches et responsabilités que cela implique. Cette liste a été élaborée dans le but de produire un document d'appel d'offres pour un mode de réalisation clé-en-main. L'objectif est de faire équipe avec tous les intervenants concernés, qu'ils soient au sein de la municipalité ou à l'externe, pour le bénéfice de la Municipalité de Beauceville. Il s'agit de protéger les intérêts de cette dernière en s'assurant que (sans s'y limiter) :

- La nouvelle infrastructure sportive répondra aux besoins fonctionnels de la Municipalité ainsi que de l'ensemble des usagers qui la fréquentera ;
- Les concepts et orientations techniques proposés respectent les attentes et besoins de la Municipalité, qu'ils minimiseront les possibilités de générer des travaux imprévus par des vices de conception et qu'ils optimisent les coûts d'opération et la fonctionnalité du futur bâtiment ;
- L'ergonomie fonctionnelle soit optimisée, ce qui fera la différence pour tous les types d'usagers ;
- Les valeurs, orientations et objectifs de la Municipalité en matière d'urbanisme, de développement durable, d'économie/récupération d'énergie et d'environnement soient compris et respectés par les professionnels.



Tâches et responsabilités

Responsabilités générales

Le Consultant propose des services professionnels à la Municipalité de Beauceville afin de l'accompagner dans les phases préliminaires à la construction du nouvel aréna. Ceci comprend toutes les interventions et actions que la Municipalité jugera nécessaire que le Consultant fasse pour assurer la qualité des documents d'appel d'offres.

Le Consultant opérera sous l'autorité d'une personne ressource identifiée par la Municipalité et devra rendre compte de la progression et obtenir les autorisations nécessaires lorsque requises. Il suivra les processus d'approbation et d'adjudication déjà en place au sein de la Municipalité.

Le consultant devra s'assurer que tous les professionnels et/ou intervenants impliqués dans cette phase travaillent dans la même direction et prendra les mesures nécessaires pour corriger le tir le plus rapidement possible, le cas échéant.

Le consultant informera la personne en autorité, de laquelle il répondra, sans délai des imprévus, litiges ou autres événements pouvant affecter la progression normale du mandat.

Plus spécifiquement, les services proposés par le consultant se détaillent comme suit :

Début de mandat

Convenir, avec la Municipalité, des différentes procédures administratives, des liens de communication, des divers obligations et règlements applicables, des attentes techniques et architecturales ainsi que de l'organisation du travail.

Maîtriser la documentation préliminaire (études, budget préliminaire, échéancier souhaité, argumentaires, etc...) relative à la réalisation du projet.

Se familiariser avec l'acceptation sociale du projet ainsi que les divers groupes en accord et en opposition au projet.

Rencontrer les firmes de professionnelles déjà affectées à la réalisation du PFT et de l'élaboration du document d'appel d'offres, constater le niveau d'avancement.

Avant-projet

Réviser la programmation détaillée des besoins et du déroulement de l'ensemble des études techniques requises dans le cadre de la préparation du projet et de l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT). Révision, validation, complétion, amélioration des contenus des documents techniques préliminaires en ingénierie et en architecture, de concert avec les professionnelles concernés.



Élaborer et administrer la grille de risques et des paramètres susceptibles d'influencer la programmation, le budget et l'échéancier du projet.

Recommander et conseiller la Municipalité sur les mesures à prendre en fonction des problèmes techniques survenant en cours de planification.

De concert avec les services légaux de la Municipalité et les professionnelles concernés, faire la révision, validation, complétion, amélioration des contenus des documents d'appels d'offres pour un mode de réalisation clé-en-main.

Produire un document final qui regroupera toutes les informations et les directives à l'intention des futurs concepteurs qui obtiendront le mandat visant l'élaboration des plans et devis. Le document devra contenir, entre autres, la présentation du projet, le PFT, les performances recherchées, les paramètres de mise en œuvre, les critères de conception, le scénario, l'échéancier de réalisation et le budget détaillé.

Appel d'offres

La Municipalité, à titre de donneur d'ouvrage, entend contracter avec un entrepreneur général afin de réaliser le projet. De façon non inclusive, le consultant devra :

Procéder à l'appel d'offres public en fonction des directives de la Municipalité dans les médias et par le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO).

S'assurer, en concordance avec les différents partis, de la production des devis et tous les documents d'appels d'offres.

Organiser, de concert avec les différents partis, les visites des lieux, le cas échéant.

S'assurer de la préparation et de l'émission des addendas requis.

Organiser et préparer l'ouverture publique des soumissions en fonction des directives de la Municipalité.

Le Consultant accompagnera la Municipalité dans son processus de sélection selon le niveau d'implication demandé par cette dernière. Ceci doit se faire en considérant les règles et le code d'éthique en vigueur à la Municipalité.

Rédiger les procès-verbaux d'ouverture de soumissions et en assurer la transmission.

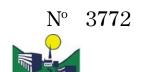
Réaliser toute autre tâche que la Municipalité juge nécessaire dans le cadre du mandat.

Le prix de ce mandat

Prix du mandat

Pour la réalisation de ce mandat, nous vous proposons un taux horaire de \$ 115/hre (taxes en sus) pour un budget maximal ne dépassant pas \$ 10 000 (taxes en sus).







Ceci n'inclut pas les frais de déplacement qui serait facturé à un taux de \$ 0.45/km.

À moins que le contraire soit préférable, le consultant fournit son matériel informatique.

Les modalités de paiement

Le Consultant est ouvert à négocier avec la Municipalité diverses options quant aux modalités de paiement pour ce mandat. D'entrée de jeu, le paiement mensuel sur facture est proposé à partir de l'acceptation par la Municipalité de cette offre de service.





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 décembre 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2017-12-5952: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

- 1. GREFFE
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption les procès-verbaux des séances du 13 novembre et 20 novembre 2017 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS
- 1.3 Adoption des séances 2018
- 1.4 Avis de motion règlement éthique et déontologie Présentation du projet de règlement 2017-381
- 1.5 Modification de la résolution 2017-10-5912 -
- 2. TRAVAUX PUBLICS HYGIÈNE DU MILIEU VOIRIE
- 2.2 Soumission balancement hydraulique du réseau de distribution d'eau potable
- 3. SÉCURITÉ
- 4. URBANISME
- 5. LOISIRS
- 6. FINANCES
- 6.1 Approbation du bordereau des comptes
- 6.2 Modification de la résolution 2017-02-5753 Adoption des dépenses du fonds de roulement
- 6.3 Affectation de montants dans différents fonds
- 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 7.1 Correspondance
- 7.2 Affaires nouvelles
- 7.3 Période de questions
- 8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
- 8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2017-12-5953: Adoption les procès-verbaux des séances du 13 novembre et 20 novembre 2017

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 13 novembre et 20 novembre 2017 soient adoptés tels que rédigés.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL





<u>DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS</u>

R-2017-12-5954: Adoption des séances 2018

ATTENDU que la Loi sur les cités et villes oblige le conseil à établir un calendrier des séances avant le début de chaque année civile;

> Il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE pour l'année 2018 les séances régulières du conseil seront tenues à 19h30 et établies selon le calendrier suivant:

15 janvier 2018	7 mai 2018	10 septembre 2018
5 février 2018	4 juin 2018	1 ^{er} octobre 2018
5 mars 2018	9 juillet 2018	5 novembre 2018
9 avril 2018	13 août 2018	3 décembre 2018

A-2017-12-452: Avis de motion règlement éthique et déontologie

Le conseiller Bernard Gendreau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Présentation du projet de règlement 2017-381

Le conseiller Bernard Gendreau présente le projet de règlement 2017-381

R-2017-12-5955: Modification de la résolution 2017-10-5912 –

Il est proposé par monsieur François Veilleux Et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution no 2017-10-5912 en ajoutant le paragraphe

suivant:

« Que la Ville de Beauceville s'engage à contribuer à 10% du déficit. »

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE 2.

Soumission – balancement hydraulique du réseau de distribution d'eau R-2017-12-5956: potable

Considérant la demande de prix pour la mise à jour du balancement hydraulique du réseau de distribution d'eau potable;

Considérant l'offre reçue par la firme Cegertec au montant de 11 995 \$ taxes

exclues

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics d'accepter

l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux



Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Cergertec.» au montant onze mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (11 995 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) le montant total incluant les taxes.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

- 3. SÉCURITÉ
- 4. URBANISME
- 5. LOISIRS
- 6. FINANCES

R-2017-12-5957: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2017-10 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2017-12-5958: Modification de la résolution 2017-02-5753 – Adoption des dépenses du fonds de roulement

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2017-02-5753 soit modifiée comme suit :

En ajoutant les items suivants au fonds de roulement

	,
❖··Caméra sécurité Île Ronde et Parc des Rapides	7 000 \$
Pancarte sortie Parc Industriel en remplacement du Promotion municipale (pancarte autoroute)	5 000 \$
❖⋯Mur Berlinois	20 000 \$

❖··Aménagement des bureaux pour les travaux publics à l'hôtel de ville

En enlevant l'item suivant

❖··Système de ventilation/climatisation hôtel de ville 35 000 \$



15 000 \$

❖··Borne sèche 10 000 \$

❖··Promotion municipale (pancarte autoroute)
15 000 \$

❖··Char allégorique
2 800 \$

R-2017-12-5959: Affectation de montants dans différents fonds

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés comme suit:

Dans le fonds carrière et sablière:

❖··Ponceau Rang Ste-Caroline tel qu'établi lors du PTA 2017 25 000 \$

Dans le surplus accumulé non affecté:

❖··Ajustement règlement 2017-364 travaux fait en extra suite à

l'octroi du contrat 20 000 \$

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

-

Affaires nouvelles

Période de questions

Plusieurs questions sont posées par la même personne

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2017-12-5960: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Mario Perron Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 décembre 2017 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2017-12-5961: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

R-2017-12-5962: Lecture et adoption du budget 2018

Il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que le budget 2018 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux

présentes.

R-2017-12-5963: Lecture et adoption du programme triennal 2018 – 2019 - 2020

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que le programme triennal 2018 -2019-2020 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

Période de questions

Quelques questions sont posées lors de la présentation du budget.

R-2017-12-5964: Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Mario Perron Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée.

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire



DATE: DU 01-01-2017 AU 31-12-2017

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017 (suite)

DATE 12-12-2017 10:09:01 IMPRIME LE: 12-12-2017 VILLE DE BEAUCEVILLE PAGE 1

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
PREP BUDGET FUTUR
PREP BUD FUT 3
PERIODE: DE 2017-01 A 2017-12
REVENUS

		REEL	REEL	REEL	REEL	BUD INIT	Bud révisé	BUDGET
		2014	2015	2016	A DATE 2017	2017	2017	2018
01 00000	REVENUS							
01 21000	TAXES							
01 21100	SUR LA VALEUR FONCIERE	5839809.02-	6043523.36-	6202771.27-	6498911.33-	6,413,151-	6,413,151-	6,694,434-
01 21200	SUR UNE AUTRE BASE							
01 21210	TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	1986837.50-	2099798.19-	2089810.29-	2081058.39-	2,064,868-	2,064,868-	2,132,320-
01 21220	CENTRE D'URGENCE 911	31141.04-	29032.85-	30397.67-		30,000-	30,000-	30,500-
01 21200	TOTAL SUR UNE AUTRE BASE	2017978.54-	2128831.04-	2120207.96-	2081058.39-	2,094,868-	2,094,868-	2,162,820-
01 21000	TOTAL TAXES	7857787.56-	8172354.40-	8322979.23-	8579969.72-	8,508,019-	8,508,019-	8,857,254-
01 22000	PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES							
01 22100	GOUVERNEMENT DU QUEBEC							
01 22110	IMMEUBLES ET LIEUX D'AFFAIRES DU GOUV.	32501.00-	42163.00-	34831.00-	36150.00-	38,797-	38,797-	33,089-
01 22120	IMMEUBLES DES RESEAUX	503109.00-	493830.00-	494424.00-	487840.00-	479,006-	479,006-	510,393-
01 22100	TOTAL GOUVERNEMENT DU QUEBEC	535610.00-	525993.00-	529255.00-	523990.00-	517,803-	517,803-	543,482-
01 22200	GOUVERN. DU CANADA ET SES ENTREPRISES	28234.22-	28402.51-	28978.62-	29258.97-	28,527-	28,527-	29,108-
01 22300	ORGANISMES MUNICIPAUX (MRC)	11078.04-	11192.48-	11467.06-	11521.11-	10,900-	10,900-	11,500-
01 22900	AUTRES PAIRMENTS TENANT DE TAXES							

DATE 12-12-2017 10:09:01 IMPRIME LE: 12-12-2017 VILLE DE BEAUCEVILLE ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES PAGE 2 PREP BUD FUT 3
PERIODE: DE 2017-01 A 2017-12
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES DATE: DU 01-01-2017 AU 31-12-2017 REEL REEL 2016 A DATE 2017 531.00- 562.00-TENANT LIEU DE TAXES FONC. ENTREPRISES 531.00-531.00-550-01 22990 531-531-TOTAL AUTRES PAIEMENTS TENANT DE TA 531.00- 531.00- 531.00- 562.00-531-531-550-01 22900 575453.26- 566118.99- 570231.68- 565332.08-557,761- 557,761-01 22000 TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE 584,640-01 30000 01 38000 TRANSF ENTENTES PARTAGE FRAIS ET AUT T 01 38100 TRANSF ENTENTES PARTAGE DE FRAIS 01 38110 ADMINISTRATION GENERALE 2601.57- 6483.50-2257.50- 1352.00-1.000-01 38120 SECURITE PUBLIQUE 64977.42- 9427.91- 11452.22-2,500-2,500-178647.00- 94751.00- 70612.00- 66316.00-66,315-01 38140 HYGIENE DU MILIEU 1108.19- 1108.14- 1108.14- 1215.69-01 38160 AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT 1,000-1,000-1,000-94841.00- 17304.00- 15040.00- 12710.00-LOISIRS ET CULTURE 12,710-12,710-10,312-01 38170 01 38100 TOTAL TRANSF ENTENTES PARTAGE DE FR 568470.65- 231322.65- 210966.08- 179341.48-214,316-214,316-224,373-01 38000 TOTAL TRANSF ENTENTES PARTAGE FRAIS 568470.65- 231322.65- 210966.08- 179341.48-214,316-214,316-



01 30000



DATE 12-12-20 IMPRIME LE: I VILLE DE BEAU	12-12-2017	ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES PREP BUDGET FUTUR PREP BUD FUT 3 PERIODE: DE 2017-01 A 2017-12 SERVICES RENDUS ET AUTRES					PAGE 3 DATE: DU 01-01-2017 AU 31-12-2017		
		REEL 2014	REEL 2015	REEL 2016	REEL A DATE 2017	BUD INIT	Bud révisé 2017	BUDGET 2018	
01 23000	SERVICES RENDUS ET AUTRES								
01 23100	SERV. RENDUS AUX ORGAN MUNICIPAUX								
01 23120	SECURITE PUBLIQUE	40842.97-	89539.17-	88724.81-	42596.12-	65,512-	79,962-	76,450-	
01 23100	TOTAL SERV. RENDUS AUX ORGAN MUNICI	40842.97-	89539.17-	88724.81-	42596.12-	65,512-	79,962-	76,450-	
01 23400	AUTRES SERVICES RENDUS								
01 23410	ADMINISTRATION GENERALE	10497.00-	20058.80-	15608.63-	8643.79-	10,430-	10,430-	9,975-	
01 23420	SECURITE PUBLIQUE	4568.34-	8398.08-	5503.53-	3151.80-	8,000-	8,000-	5,500-	
01 23430	TRANSPORT	142974.37-	153594.80-	105075.34-	48154.66-	117,000-	117,000-	115,000-	
01 23440	HYGIENE DU MILIEU	155684.47-	140040.93-	167312.59-	148105.66-	148,538-	148,538-	157,516-	
01 23460	AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT	1500.00-	1500.00-	1700.00-	1700.00-	1,700-	1,700-	1,700-	
01 23470	LOISIRS ET CULTURE	258965.37-	278391.86-	251063.83-	214974.64-	224,793-	236,343-	231,607-	
01 23400	TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS	574189.55-	601984.47-	546263.92-	424730.55-	510,461-	522,011-	521,298-	
01 23300	AUTRES								
01 23310	IMPOSITION DE DROITS	751890.59-	368821.74-	121452.39-	286984.77-	174,500-	174,500-	82,000-	
01 23320	AMENDES ET PENALITES	20284.64-	11707.36-	15882.00-	10125.68-	10,100-	10,100-	10,400-	
01 23330	INTERETS	110036.07-	93951.97-	80601.90-	48839.04-	55,823-	55,823-	55,500-	
01 23390	AUTRES REVENUS	489552.67-	65627.60-	252485.26-	101710.14-	3,300-	126,348-	3,500-	

1986796.49- 1231632.31- 1105410.28- 914986.30- 819,696- 968,744-

11221916.96- 10419692.35- 10509426.27- 10514484.58- 10,374,592- 10,523,640- 10,559,211-

749,148-



01 23000 TOTAL SERVICES RENDUS ET AUTRES

01 00000 TOTAL REVENUS

PAGE 5

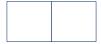


SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017 (suite)

DATE 12-12-2017 10:09:02 IMPRIME LE: 12-12-2017 VILLE DE BEAUCEVILLE ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
PREP BUDGET FUTUR PREP BUD FUT 3
PERIODE: DE 2017-01 A 2017-12
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DATE: DU 01-01-2017 AU 31-12-2017

		REEL 2014	REEL 2015	REEL 2016	REEL A DATE 2017	BUD INIT 2017	Bud révisé 2017	BUDGET 2018	
02 00000	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
02 10000	ADMINISTRATION GENERALE								
02 11000	CONSEIL MUNICIPAL	110468.90	118798.98	114534.21	102951.48	123,761	123,661	124,711	
02 12000	APPLICATION DE LA LOI	38679.87	28901.12	37772.20	15257.92	39,550	39,550	34,800	
02 13000	GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE	625053.71	649048.59	686123.34	702046.35	672,360	809,110	669,797	
02 14000	GREFFE	81465.62	85415.60	88762.47	89283.05	135,758	135,758	92,838	
02 15000	EVALUATION	124690.00	126019.00	133618.00	127469.32	141,016	141,016	140,264	
02 16000	GESTION DU PERSONNEL	48226.08	19217.54	15844.85	15695.43	25,500	25,500	26,000	
02 19000	AUTRES	73415.92	82135.04	121864.34	52326.92	72,135	74,235	62,227	
02 10000	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	1102000.10	1109535.87	1198519.41	1105030.47	1,210,080	1,348,830	1,150,637	
02 20000	SECURITE PUBLIQUE								
02 21000	POLICE	704086.04	699977.85	689647.67	599145.00	629,631	629,631	725,000	
02 22000	PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	269642.96	442711.37	444023.38	366737.41	444,299	464,743	476,271	
02 23000	SECURITE CIVILE	119378.79	41540.59	72058.39	33073.18	30,315	31,565	31,866	
02 29000	AUTRES								
02 29100	ESCOUADE CANINE	1113.44	1301.76	1035.80	24183.04	27,000	27,000	27,000	

DATE 12-12-2017 10:09:02 IMPRIME LE: 12-12-2017 VILLE DE BEAUCEVILLE ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
PREP BUDGET FUTUR PREP BUD FUT 3
PERIODE: DE 2017-01 A 2017-12
SECURITE PUBLIQUE DATE: DU 01-01-2017 AU 31-12-2017 REEL REEL 2016 A DATE 2017 STATION DE METEO 511.49 503.36 614.92 550 500 02 29200 498.23 550 GARDIEN SCOLAIRE 9508.58 9818.65 10230.49 9228.26 10,724 02 29300 10,516 10,316 02 29000 TOTAL AUTRES 11120.25 11631.90 11769.65 34026.22 38.066 37,866 38,224 02 20000 TOTAL SECURITE PUBLIQUE 1104228.04 1195861.71 1217499.09 1032981.81 1,142,311 1,163,805 1,271,361 02 31000 RESEAU ROUTIER 02 31000 TRAVAUX PUBLICS - ADM. & GESTION 02 31100 TRAVAUX PUBLICS - SALAIRES & COT. EMPL 91172.11 128319.07 128284.48 101792.23 122.395 122,395 125,373 02 31200 DEP. DE GESTION & ADM. 12831.19 11178.38 12078.88 10118.39 13,730 13,945 02 31300 TRANSPORT ET COMMUNICATION 4872.89 4712.29 4531.26 FOURN. DE BUREAUX & AUTRES BIENS NON-D 11083.56 11506.49 21472.74 6363.44 02 31400 7,100 6,967 7,250 EDIFICES GARAGE MUNICIPAL 18046.49 18713.77 18604.19 20816.30 22,468 23,038 24,650 02 31500 4926.82 5346.46 4114.91 02 31604 FORD ESCAPE 2008 4006.65 4,920 4,453 4,770 02 31000 TOTAL TRAVAUX PUBLICS - ADM. & GEST 142933.06 179776.46 189086.46 149161.76 175,463 177,694 179,718 02 32000 VOIRIE MUNICIPALE 663711.68 586486.85 712887.83 650030.86 715,934 826,996 777,167 ENLEVEMENT DE LA NEIGE 789410.18 727593.74 1030798.94 909120.18 959,803 963,548 02 33000 958,505





DATE 12-12-2 IMPRIME LE: VILLE DE BEA		FREE BUDGET FUTUR PREE BUDGET FUT 3 PERIODE: DE 2017-01 A 2017-12 TRANSPORT							PAGE 7	
		REEL 2014	REEL 2015		REEL A DATE 2017	2017	Bud révisé 2017	BUDGET 2018		
02 34000	eclairage des rues	88010,61	64637.57	34051.39	32668.00	39,500	36,036	43,500		
02 35500	CIRCULATION ET STATIONNEMENT	22838.72	30540.11	28644.68	33743.36	34,389	38,338	35,450		
02 31000	TOTAL RESEAU ROUTIER	1706904.25	1589034.73	1995469.30	1774724.16	1,925,089	2,042,612	1,994,340		
02 37000	TRANSPORT COLLECTIF	12726.00	13198.00	13157.00	10552.08	13,230	13,230	13,572		
02 30000	TOTAL TRANSPORT	1719630.25	1602232.73	2008626.30	1785276.24	1,938,319	2,055,842	2,007,912		
02 40000	HYGIENE DU MILIEU									
02 41000	EAU ET EGOUTS									
02 40200	EAU & EGOUTS - ADM. & GESTION	211968.04	231176.35	232686.72	203211.35	244,891	229,469	247,002		
02 41200	PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU	314619.30	308105.37	296497.81	253936.16	335,681	299,426	336,427		
02 41300	RESEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU	233862.20	203047.14	125586.15	211231.21	162,990	200,669	196,762		
02 41400	TRAITEMENT DES EAUX USEES	211206.34	193072.69	201095.61	198276.51	216,901	215,276	221,096		
02 41500	RESEAUK D'EGOUTS	331273.47	374869.46	391894.65	422008.38	270,851	348,105	278,894		
02 41000	TOTAL EAU ET EGOUTS	1090961.31	1079094.66	1015074.22	1085452.26	986,423	1,063,476	1,033,179		
02 45000	MATIERES RESIDUELLES									
02 45100	DECHETS DOMESTIQUES									
02 45110	COLLECTE ET TRANSPORT	154775.02	156548.89	174684.50	144894.82	174,500	174,500	176,200		

DATE 12-12-2 IMPRIME LE: VILLE DE BEA		ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES PREP BUDGET FUTUR PREF BUD FUT 3 PERIODE: DE 2017-01 À 2017-12 HYGIENE DU MILIEU						DATE: DU	PAGE 8
		REEL 2014			REEL A DATE 2017	BUD INIT 2017	Bud révisé 2017	BUDGET 2018	
02 45120	ELIMINATION	448497.33	435448.58	445868.56	412923.11	410,375	410,375	414,631	
02 45100	TOTAL DECHETS DOMESTIQUES	603272.35	591997.47	620553.06	557817.93	584,875	584,875	590,831	
02 45000	TOTAL MATIERES RESIDUELLES	603272.35	591997.47	620553.06	557817.93	584,875	584,875	590,831	
02 40000	TOTAL HYGIENE DU MILIEU	1906201.70	1902268.48	1868314.00	1846481.54	1,816,189	1,877,820	1,871,012	
02 50000	SANTE ET BIEN-ETRE								
02 52000	LOGEMENT SOCIAL	20096.08	13548.58	15101.29	8501.72	15,500	15,500	15,500	
02 50000	TOTAL SANTE ET BIEN-ETRE	20096.08	13548.58	15101.29	8501.72	15,500	15,500	15,500	
02 60000	AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT								
02 61000	AMENAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	262213.75	228565.70	233464.51	222154.50	249,190	250,380	265,599	
02 62000	PROMOTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE								
02 62100	INDUSTRIES ET COMMERCES	593503.11	264521.84	599351.78	496637.14	303,778	304,778	390,863	
02 62200	TOURISME	673.61	1902.61	1443.57	1685.04	1,800	1,800	1,800	
02 62900	AUTRES - PROM., URBANISME ET DEVELOP.	102026.26	51379.50	23341.57	40963.56	37,025	55,225	29,690	
02 62000	TOTAL PROMOTION ET DEVELOPPEMENT EC	696202.98	317803.95	624136.92	539285.74	342,603	361,803	422,353	
02 63000	RENOVATION URBAINE								
02 63100	BIENS PATRIMONIAUX	1015.00	200.00	200.00		200	200	210	





DATE 12-12-2017 10:09:02 IMPRIME LE: 12-12-2017		ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES PREP BUDGET FUTUR							PAGE	9	
VILLE DE BEAUCEVILLE		PREP BUD FUT 3 PERIODS: DE 2017-01 A 2017-12 AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOFFEMENT					DATE: DU 01	-01-2017 AU 3	1-12-20	17	
		REEL	REEL	REEL	REEL	BUD INIT	Bud révisé	BUDGET			
		2014	2015	2016	A DATE 2017	2017	2017	2018			
02 63000	TOTAL RENOVATION URBAINE	1015.00	200.00	200.00		200	200	210			
02 60000	TOTAL AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVE	959431.73	546569.65	857801.43	761440.24	591,993	612,383	688,162			
02 70000	LOISIRS ET CULTURE										
02 70100	ACTIVITES RECREATIVES										
02 70110	SERVICES COMMUNAUTAIRES				25.35		-				
02 70120	LOISIRS - ADMINISTRATION	309802.21	263609.88	251758.80	224506.19	270,400	265,500	296,578			
02 70130	ACTIVITES ET COURS	108785.88	128463.12	126339.27	123347.93	142,241	142,221	141,318			
02 70140	PATINOIRES INTERIEURES ET EXTERIEURES	288372.58	418933.79	331721.78	266075.47	316,549	316,549	281,198			
02 70150	PISCINE	136363.49	156284.41	148031.72	132159.57	153,232	150,412	157,696			
02 70160	PARCS ET TERRAINS DE JEUX										
02 70160	TERAINS SOCCER, BALLE-MOLLE, TENNIS	33455.20	38447.25	45068.12	59775.25	64,061	70,766	61,975			
02 70167	AUTRES PARCS	172096.00	176468.58	147438.49	168415.48	178,375	177,245	183,321			
02 70160	TOTAL PARCS ET TERRAINS DE JEUX	205551.20	214915.83	192506.61	228190.73	242,436	248,011	245,296			
02 70190	EXPOSITIONS ET FOIRES	88644.76	53947.29	53565.22	51533.66	43,939	50,489	55,104			
02 70100	TOTAL ACTIVITES RECREATIVES	1137520.12	1236154.32	1103923.40	1025838.90	1,168,797	1,173,182	1,177,190			
02 70200	ACTIVITES CULTURELLES										

DATE 12-12-2017 10:09:02 IMPRIME LE: 12-12-2017 VILLE DE BEAUCEVILLE ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
PREP BUDGET FUTUR PAGE 10 PREP BUD FUT 3
PERIODE: DE 2017-01 A 2017-12
LOISIRS ET CULTURE DATE: DU 01-01-2017 AU 31-12-2017 REEL REEL 2016 A DATE 2017 156624.04 145528.79 152897.82 137001.32 163,175 02 70230 BIBLIOTHEQUES 157,793 157,793 02 70200 TOTAL ACTIVITES CULTURELLES 156624.04 145528.79 152897.82 137001.32 157,793 157,793 163,175 TOTAL LOISIRS ET CULTURE 1294144.16 1381683.11 1256821.22 1162840.22 1,326,590 1,330,975 1,340,365 02 70000 FRAIS DE FINANCEMENT 02 92100 INTERETS 496757.28 466441.85 437912.40 223888.91 453,910 453,910 447,196 58676.69 61785.51 62283.72 02 92200 AUTRES FRAIS 29.08 66,017 66,017 67,500 555433.97 528227.36 500196.12 223917.99 02 92000 TOTAL DETTE A LONG TERME 519,927 519,927 514,696 02 99000 AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT 39891.99 36397.05 3436.48 3394.58 10,000 7,650 10,000 TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT 595325.96 564624.41 503632.60 227312.57 527,577 CONTRIB. AU FONDS SPEC. FIN. ACT. LOC. 1644021.14 1798165.52 1924319.16 02 00000 TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 10345079.16 10114490.06 10850634.50 7929864.81 8,570,909 8,932,732 8,869,645 876837.80- 305202.29- 341208.23 2584619.77- 1,803,683- 1,590,908- 1,689,566-EXCEDENT (DEFICIT) AVANT CONCILIATION CONCILIATION A DES FINS FISCALES IMMOBILISATIONS 14900.00- 191984.59- 205400.00-



DATE 12-12-2017 10:09:02 IMPRIME LE: 12-12-2017 VILLE DE BEAUCEVILLE ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
PREP BUDGET FUTUR PAGE 11 PREP BUDGET FUTUR
PREP BUD FUT 3
PERIODE: DE 2017-01 A 2017-12
IMMOBILISATIONS DATE: DU 01-01-2017 AU 31-12-2017 REEL REEL BUD INIT Bud révisé 2016 A DATE 2017 2017 2017 2014 2015 AMORTISSEMENT 1644021.14- 1798165.52- 1924319.16-7995.58 9178.38 26785.04-PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE COÛTS DES PROPRIÉTÉS VENDUES 419172.98- 13733.19- 308657.54-419172.98- 13733.19- 308657.54-TOTAL PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REV PRETS, PLACEMENTS LT ET PARTICIPATIONS RECOUVREMENT OU PRODUIT DE DISPOSITION
 PROVISION POUR MOINS-VALUE
 15085.27 25393.01 22829.07

 TOTAL PRETS, PLACEMENTS LT ET PARTI
 15085.27 75288.44 22829.07 21456.37 FINANCEMENT FINANC À LT DES ACT FONCTIONNEMENT 52176.80- 213317.03- 178915.49-47,325- 114,800- 39,000-1735891.21 1775997.19 1330606.40 341129.64 1,249,066 1,249,066 1,272,859 REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME 1683714.41 1562680.16 1151690.91 341129.64 1,201,741 1,134,266 1,233,859 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 223788.89 86355.94 185564.88 45,696 45,696 45,146

DATE 12-12-2017 10:09:02 IMPRIME LE: 12-12-2017 VILLE DE BEAUCEVILLE ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
PREP BUDGET FUTUR
PREP BUD FUT 3
PERIODE: DB 2017-01 A 2017-12
AFFECTATIONS

DATE: DU 01-01-2017 AU 31-12-2017

PAGE 12

	AFFECTATIONS						
	REEL	REEL	PEEL	REEL	BUD INIT	Bud révisé	BUDGET
	2014	2015	2016	A DATE 2017	2017	2017	2018
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ							
EXCÉDENT (DÉFICIT) FONCT NON AFFECTÉ	419678.00-	441007.13-	190603.27-			100,000	
EXC FONCT AFF, RÉS FINANC, FONDS RÉS	672724.52	315823.33	368919.68		556,246	510,946	410,561
MONTANTS À POURVOIR DANS LE FUTUR	520.96					-	
TOTAL EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	254567.48	125183.80-	178316.41		556,246	410,946	410,561
TOTAL AFFECTATIONS	478356.37	38827.86-	363881.29		601,942	456,642	455,707
TOTAL CONCILIATION A DES FINS FISCA	76886.97	546141.06-	972418.61-	319673.27	1,803,683	1,590,908	1,689,566
EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALE	799950.83-	851343.35-	631210.38-	2264946.50-			



DATE 12-12-2017 10:11:01 IMPRIME LE: 12-12-2017 VILLE DE BEAUCEVILLE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
A DES FINS FISCALES
ACT INVEST BUD (prép budget)
PERIODB: DE 2017-12 A 2017-12
REVENUS

PAGE 1

DATE: DU 01-12-2017 AU 31-12-2017 RÉEL SOLDE POUR PRÉVISION ESTIMATION À DATE LA PRÉVISION À VENIR TOTALE 1,000,000-14189.00-14189.00-14189.00-21 33000 540479.22- 3093307.00- 375559.28- 375559.28-375559.28-318,250-21 34000 HYGIÈNE DU MILIEU 21 37000 LOISIRS ET CULTURE 750.00- 18175.00-18298.50- 18298.50-18,175- 36473,50-21 30000 TOTAL TRANSFERTS 541229.22- 3111482.00- 408046.78- 408046.78- 18,175- 426221.78-1,318,250-CONTRIBUTIONS DES PROMOTEURS 91531.35- 227738.84- 11000.00-88.00-21 49000 AUTRES 276844.09-88.00-88.00-91531.35- 504582.93- 11088.00-88.00-88.00-21 40000 TOTAL AUTRES REVENUS 300,000-21 00000 TOTAL REVENUS 632760.57- 3616064.93- 419134.78- 408134.78-18,175- 426309.78-1,618,250-EXCÉDENT D'INVEST. AVANT CONCILIATION 632760.57- 3616064.93- 419134.78- 408134.78-18,175- 426309.78-1,618,250-CONCILIATION À DES FINS FISCALES 23 01000 IMMOBILISATIONS

DATE 12-12-2017 10:11:01 IMPRIME LE: 12-12-2017 VILLE DE BEAUCEVILLE

23 02000

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES ACT INVEST BUD (prép budget) PERIODE: DE 2017-12 A 2017-12 IMMOBILISATIONS

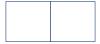
14831.05 17726.97 16538.63 5477.15

15,000 20477.15

22102

120,000

DATE: DU 01-12-2017 AU 31-12-2017 RÉEL SOLDE POUR À DATE LA PRÉVISION 2 ANS PASSÉSL'ANNÉE PRÉC. SÉCURITÉ PUBLIQUE 33362.26 532739.29 126472.12 103793.77 57,900 161693.77 59,590 23 03000 57,900 1658080.84 1830977.09 2526258.24 1904752.71 23 04000 TRANSPORT 562,695 2467447.71 3,693,500 1,955,000 2269514.37 703961.03 1214341.51 86524.72 23 05000 HYGIÈNE DU MILIEU 970,000 1056524.72 1.067.000 1.357.000 23 07000 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT 45616.98 20752.14 95600.00 LOISIRS ET CULTURE 27172.29 284204.85 404355.78 192081.80 336,969 TOTAL IMMOBILISATIONS 4048577.79 3390361.37 4287966.28 2292630.15 2,038,164 4330794.15 4,984,750 4,295,190 23 01000 91531.35 141974.00 23 10000 PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE 23 20000 PRÊTS, PLACEMENTS LT ET PARTICIPATIONS 30146.00 30146.00 2512.16 23 50000 FINANCEMENT 2815577.01- 2331918.94-1,279,239- 1279239.00- 4,244,000- 2,071,750-864613.93- 701047.34-TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCA 490064.20 529515.09 4290478.44 2292630.15 18,175 2310805.15 1,618,250 EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES 142696.37- 3086549.84- 3871343.66 1884495.37 _____ 1884495.37



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 décembre 2017 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

A-2017-12-453: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur

Le Conseiller Mario Perron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur.

Présentation du projet de règlement 2017-382

La greffière Madeleine Poulin présente le projet de règlement 2017-382.

A-2017-12-454: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques

La Conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Présentation du projet de règlement 2017-383

La greffière Madeleine Poulin présente le projet de règlement 2017-383.

A-2017-12-455: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures

Le Conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures.

Présentation du projet de règlement 2017-384

La greffière Madeleine Poulin présente le projet de règlement 2017-384.

A-2017-12-456: Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2018

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2018

Présentation du projet de règlement 2017-385

La greffière Madeleine Poulin présente le projet de règlement 2017-385.





R-2017-12-5965: Adoption du règlement 2017-378

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2017-378 « *règlement modifiant le règlement 2016-340 concernant le plan d'urbanisme* » soit adopté tel que rédigé.

R-2017-12-5966: Adoption du règlement 2017-379

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2017-379 « règlement modifiant le règlement 2016-341 concernant le zonage » soit adopté tel que rédigé.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2017-12-5967: Soumission pour mur soutènement

Considérant la demande de prix pour le renforcement du mur de soutènement – 9è Avenue;

Considérant l'offre reçue par Les Constructions Binet Inc. au montant de seize mille huit cent six dollars (16 806 \$) excluant les taxes :

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Les Constructions Binet Inc. au montant de seize mille huit cent six dollars (16 806 \$) excluant les taxes.

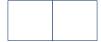
QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même fond de roulement.

R-2017-12-5968: Soumission fourniture de services professionnels route Fraser

Considérant la demande de prix pour les services professionnels d'ingénieur pour plans et devis sur la route Fraser;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre ayant eu le plus haut pointage final;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission pour les services professionnels d'ingénieur pour plans et devis sur la route Fraser de « Eqip Solution/génie.» au montant de dix-neuf mille six cent dollars (19 600 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même règlement d'emprunt à venir.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2017-12-5969: Attestation de fin des travaux route Fraser

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville atteste que les travaux, route Fraser du programme RRRL, sont terminés.

- 3. SÉCURITÉ
- 4. URBANISME
- 5. LOISIRS
- 6. FINANCES

R-2017-12-5970: Programme d'achat regroupé d'assurances de dommages de l'UMQ – Regroupement de l'Estrie – renouvellement de contrat

Attendu les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier Aon Parizeau Inc. relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civile et automobile, pour le terme 2017-2018;

Attendu les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme Fidéma Groupe Conseils Inc., suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

Attendu l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie, soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité-civile;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier Aon Parizeau Inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2017-2018 pour un montant total de cinquante-neuf mille cent soixante-cinq dollars (59 165 \$) incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseil Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense.





Que la Ville de Beauceville autorise le paiement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de treize mille trois cent quatre-vingt-dix-sept dollars (13 397 \$) représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens attribuée à la municipalité.

Que la Ville de Beauceville autorise le paiement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de seize mille sept cent quarante-neuf dollars (16 749 \$) représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité.

Que la Ville de Beauceville autorise aussi le paiement à l'UMQ d'une somme de cinq cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-cinq cents (591,65 \$) plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement.

Que la Ville de Beauceville autorise enfin monsieur le maire et la trésorière à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages, à son renouvellement et à sa tenue à jour.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question n'est posée.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2017-12-5971: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière	LUC PROVENÇAL, Maire